

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Bureau

Président : M. Alain MATHIEU
Vice-président e : Mme Vally CARTER
Secrétaire : M. Christian FLURY
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Monica DE VECCHI

Sont présents :

Mme Nathalie ADAM, M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Aristos MARCOU, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Hüseyin TEMEL, M. Muharrem TEMEL, Mme Olga VILLARRUBIA

Excusés :

M. Thierry DEROBERT, M. Christian FLURY, M. Bruno REOLON

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI, M. Stéphane LORENZINI
Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Boucllement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés (165-18.11) **p. 1296** **Entrée en matière**
 - b) Division de la parcelle 750 - Vente de la sous-parcelle 750B à SGIF SA - Périmètre de Surville (Fr. 53'600.-) (166-18.11) **p. 1297** **Entrée en matière**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

- c) Divisions et réunions de parcelles – Vente-cession de droits à bâtir à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) – Parcelle 5239 – Périmètre de Surville – Fr. 3'196'080.- (167-18.11) **p. 1297** **Entrée en matière**
- 7) Commission des travaux et constructions –
Séance du 29 octobre 2018 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
Télérelevage des consommations d'énergie – Crédit d'investissement (Fr. 195'000.--) (159-18.10) **p. 1298** **Arrêté**
- 8) Commission des finances et du logement –
Séances des 4 juin, 17 septembre, 8 octobre et 5 novembre 2018 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2019 et fixation des centimes additionnels (162-18.10) **p. 1300** **Arrêté**
- b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2019 (163-18.10) **p. 1311** **Arrêté**
- c) Versement de la contribution annuelle 2019 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'602'700.--) (164-18.10) **p. 1312** **Arrêté**
- d) Divers
- 9) Motion des groupes Socialiste, Les Verts et PDC « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy »** **p. 1314** **Motion**
- 10) Commission du développement durable –
Séance du 10 octobre 2018 - Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA**
- a) Visite du rucher pédagogique **p. 1317** **Information**
- b) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **p. 1317** **Information**
- c) Etat des lieux des éco-points de la Chapelle **p. 1317** **Information**
- d) Déplacement point de récupération des Verjus **p. 1318** **Information**
- e) Etat de situation sur les aménagements des parcs Louis-Henri Maquelin et Pictet de Rochemont **p. 1318** **Information**
- f) Square Clair-Matin – Aménagements urbains **p. 1319** **Information**
- g) Divers
- 11) Commission sociale - Séance du 11 octobre 2018 -
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**
- a) Présentation du Terrain d'aventure Lancy-Voiret (TALV) **p. 1321** **Information**
- b) Rapport du représentant du Conseil municipal au Terrain d'aventure Lancy-Voiret (TALV) **p. 1322** **Information**
- c) Développement d'un nouveau Contrat de quartier **p. 1322** **Information**
- d) Divers
- 12) Commission de l'administration et des affaires économiques –
Séance du 15 octobre 2018 - Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**
- a) Présentation de la promotion économique lancéenne **p. 1324** **Information**
- b) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018**13) Commission de l'aménagement du territoire –****Séance du 17 octobre 2018 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

- | | | |
|---|-----------------------|---------------------------|
| a) Prolongement du tram 15 – Etat de la situation | <u>p. 1326</u> | <u>Information</u> |
| b) PAV – Etat de la situation | <u>p. 1326</u> | <u>Information</u> |
| c) Divers | | |

14) Commission des travaux et constructions –**Séance du 29 octobre 2018 –****Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

- | | | |
|--|-----------------------|---------------------------|
| a) Présentation du Plan énergie des bâtiments du patrimoine financier de la Ville de Lancy | <u>p. 1327</u> | <u>Information</u> |
| b) Divers | | |

15) Commission de l'aménagement du territoire –**Séance du 31 octobre 2018 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

Divers

16) Propositions individuelles et questions**p. 1329****17) Questions du public****Annexe**

* * * * *

M. MATHIEU : Mesdames et Messieurs, nous arrivons en gare de Lancy Pont-Rouge. Ce train continue en direction d'Annemasse, sans arrêt jusqu'à Lancy Bachet. Toutes les possibilités de recours étant épuisées, le Conseil fédéral s'est exprimé et a retenu les deux seules dénominations logiques et possibles pour les deux stations sises sur le territoire de notre commune : Lancy Pont-Rouge et Lancy Bachet. C'est le mérite de notre Conseil municipal et du Conseil administratif.

Mesdames, Messieurs, bienvenue à tous. J'ouvre cette séance du Conseil municipal du 15 novembre 2018. Je salue les membres du Conseil municipal, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal. Sont également salués les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Lancy, les représentantes et représentants de la presse, ainsi que vous, cher public.

J'excuse l'absence de MM. DEROBERT, FLURY et REOLON. M. MARCOU arrivera avec du retard. Y a-t-il d'autres absents ou retardataires ?

Si ce n'est pas le cas, nous sommes donc 32 ou 33, la majorité qualifiée oscillera entre 17 et 18, selon le moment du vote.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. AESCHBACHER : j'ai une modification de cosmétique. Au point 8), je rapporterai également la séance de commission du 4 juin, 17 septembre et 8 octobre, ce sont les séances qui ont traité du budget. Concernant le point 13) et le point 15), je lirai les rapports de M. DEROBERT.

L'ordre du jour est approuvé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018**

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MATHIEU : nous avons tous reçu par e-mail une lettre assez alarmiste de parents d'élèves de l'école du Petit-Lancy, cette lettre comprend deux-trois accommodements pas tout à fait de grande exactitude. C'est pour cela que je donne la parole à M. LORENZINI, pour qu'il nous mette au courant.

M. LORENZINI : je n'entrerai pas sur le fond et la forme du courrier mais j'aimerais juste vous informer que le service des travaux a fait une vérification du nombre de mètres carrés du préau, que ce soit pour le préau non couvert ou le préau couvert et nous sommes plus que largement dans la norme, presque deux fois la surface demandée pour le préau extérieur et environ 50% de plus pour le préau couvert. Il n'y a aucun problème de ce point de vue-là, mais il est prévu que mon collègue, M. le Maire, en charge des écoles rencontre une délégation de ces personnes qui ont écrit ce courrier pour apaiser leurs craintes et discuter d'autres points qui sont évoqués dans ce courrier, notamment des questions du nombre d'enfants par classe.

M. MATHIEU : le Bureau a reçu une lettre de la maison de quartier du Plateau que M. AESCHBACHER va vous lire.

M. AESCHBACHER : (lecture lettre)

Concerne : Dangerosité du passage piétons sur la route cantonale

Madame, Monsieur,

La Maison de quartier du Plateau vous écrit à ce jour pour vous signaler la dangerosité de la route cantonale qui passe devant notre bâtiment.

Nous avons régulièrement des parents et habitants du quartier qui nous sollicitent pour dénoncer les dangers du passage piétons. Certains parents font le choix de ne pas inscrire leurs enfants aux accueils et activités de la Maison de quartier à cause de ce passage piétons et cette route trop dangereuse.

Nous avons aussi été sollicités par les associations de parents d'élève de l'école de Tivoli et du Petit-Lancy qui ont eux aussi des parents qui les interpellent car plusieurs freinages d'urgence ont déjà eu lieu, ce qui inquiète les parents qui doivent laisser leurs enfants aller seuls à l'école ou à la Maison de quartier.

Nous avons sollicité la police municipale pour savoir quoi faire avec cette route dangereuse. Ceux-ci sont inquiets et ont déjà vu plusieurs accidents et freinages d'urgence. Ils soutiennent toutes démarches qui amèneraient de la sécurité à tous les habitants du quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Vendredi 12 octobre passé à environ 8h00 du matin, un petit garçon a été percuté par une voiture. L'agent P16071 de la police de la route m'a dit combien cette route est dangereuse par son manque de visibilité pour les automobilistes et les piétons. Il m'a assuré qu'il écrirait un rapport à la commune et qu'il nous soutenait dans notre démarche d'alerter les autorités communales compétentes.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à la lecture de cette lettre, nous attendons votre retour avec impatience. En attendant, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour la MQ du Plateau :

*Daniel FAVRE Isabelle Duchâble
Président Animatrice socioculturelle*

M. LORENZINI : nous avons déjà été alertés par plusieurs courriers préalablement à ce courrier collectif de la dangerosité du passage-piétons ; cela fait de nombreux mois que nous constatons également des difficultés et que nous alertons l'Etat de Genève qui est propriétaire de la route. Contrairement à ce qu'a dit l'agent, ce n'est pas à la commune de Lancy de faire quelque chose, mais au Canton de Genève. Nous avons réécrit au département pour le mettre en garde sur la dangerosité qu'on confirme de ce passage-piétons. On a même fait des propositions de déplacement plus en direction de la ville de ce passage-piétons. Les conditions sont assez compliquées à cet endroit, ce n'est pas aussi simple de résoudre la problématique. Il est aussi probable, et on l'a mentionné, qu'une réflexion pour mettre en place un carrefour à feux ne serait pas inintéressante. La réponse que nous avons obtenue pour l'instant, c'est que le département des infrastructures est en réflexion sur la conformité de l'ensemble des passages-piétons sur le canton de Genève et que celui-ci sera dès lors traité dans ce cadre-là, pour voir notamment s'il est conforme aux dernières règles en vigueur en matière de passages-piétons.

M. COLLEONI : j'aimerais ajouter quelque chose par rapport à cela. Une pétition est en cours à ce sujet qui sera adressée au Grand Conseil avec tous les signataires des Marbriers, etc.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : comme vous le savez, la Cour des comptes a rendu un audit assez douloureux sur les frais de représentation du Conseil administratif de la Ville de Genève. Cet audit a évidemment jeté une forme de suspicion sur les conseils administratifs des autres communes. Un certain nombre de journalistes ont voulu en savoir un peu plus sur ces autres communes. Nous avons donné les informations. Nous avons estimé que ces informations devaient également vous être communiquées. Vous avez donc sur vos tables un document que j'aimerais expliquer en deux-trois mots et qu'ensuite vous aurez tout loisir de parcourir tranquillement et poser des questions dans une commission ou à un autre moment que vous jugerez opportun sur les tenants et aboutissants.

Vous avez sur la première partie du document les indemnités forfaitaires qui sont indiquées pour les trois magistrats. Les calculs ont été faits depuis 2015, soit pendant 4 ans.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Ce qui nous amène à la deuxième partie du document avec les frais professionnels effectifs cette fois sur ces quatre dernières années. Pour la première partie, vous trouvez les frais effectifs du Conseil administratif in corpore : un exemple parmi d'autres, si nous devions offrir des boissons à une association en tant que telle ou pour une manifestation.

Ensuite vous trouvez par dicastère les frais de représentation, autres que les frais forfaitaires, ainsi que les voyages officiels. Vous noterez aussi qu'à cette aune-là il y a des différences qui peuvent être relativement importantes d'un magistrat à l'autre. Ces différences s'expliquent facilement en fonction des dicastères des uns et des autres, car pour certaines personnes du Conseil administratif, il y a nettement plus de frais de représentation parce qu'il y a beaucoup plus de séances qui peuvent avoir lieu la journée avec différents paiements ad hoc et pour d'autres magistrats avec d'autres dicastères, ce sont plutôt des voyages. Encore une fois, cela dépend d'un dicastère ou de l'autre, ce qui explique ces différences.

Enfin, vous avez tout en bas les fonctions de maire par année pour pouvoir retracer tout cela.

J'espère que cela permettra d'avoir toute la transparence voulue. Nous avons été le plus transparent possible, nous n'avons rien à cacher, nous estimons que ces frais sont tout à fait normaux dans le cadre de notre fonction et nous restons à votre disposition pour toutes les interrogations que vous pourriez avoir.

M. LORENZINI : vous avez trouvé deux flyers sur vos places, l'un pour une exposition qui a démarré à la Ferme de la Chapelle et l'autre pour vous annoncer Lancy en lumières, qui se déroulera cette année au Petit-Lancy avec, pour lancer la manifestation, une parade lumineuse qui réunira les différentes installations, elle partira des Ormeaux et se terminera au skate-plaza du parc Louis-Bertrand. Nous vous attendons nombreux à ces manifestations.

M. BONFANTI : pas de communications.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

* * * * *

M. MATHIEU : avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je tiens à dire que j'ai un peu outrepassé mes droits la dernière fois en resserrant le débat. On en a discuté au Bureau et le Bureau a pris la décision que pour une entrée en matière, c'étaient les mêmes droits que pour un arrêté, donc les débats sont larges pour une entrée en matière, veuillez m'excuser.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Bouclement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés (165-18.11)

M. LORENZINI : nous avons toute une série de crédits d'étude et de construction qui sont maintenant bouclés. Ils font l'objet de décomptes et nous allons présenter les tenants et aboutissants avec les explications nécessaires sur les dépassements qui ont concerné certains

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

d'entre eux. Globalement, on peut relever tout de même que sur les Fr. 70'760'975.— votés, il y a des dépenses à hauteur de Fr. 69'711'000.--, soit un non-dépensé de Fr. 850'000.— sur cette quinzaine de crédits.

M. MATHIEU : le Bureau vous propose, après l'entrée en matière, de renvoyer cela à la Commission des finances et à la Commission des travaux.

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis à la Commission des finances et du logement.

b) Division de la parcelle 750 – Vente de la sous-parcelle 750B à SGIF SA – Périmètre de Surville (Fr. 53'600.--) (166-18.11)

=====

M. MATHIEU : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des finances.

M. LORENZINI : c'est vrai que c'est toujours un peu ambigu, le foncier c'est plutôt à l'aménagement, mais là comme il ne s'agit que d'une conséquence financière, puisqu'il s'agit de la mise en application d'un plan localisé de quartier pour lequel vous vous êtes déjà exprimés d'ailleurs à plusieurs reprises au sein du Conseil municipal, notamment pour la vente de droits à bâtir. Dans la même série de modifications foncières de réaménagement pour réaliser ce plan localisé de quartier, la société SGIF qui développe un immeuble dans le cadre du PLQ a besoin d'un petit bout de parcelle supplémentaire qui se situe en direction du parc de Surville pour pouvoir notamment créer l'accès pompiers et respecter les distances et vue droite par rapport à son immeuble. Le PLQ prévoit ces éléments et le prix de vente a été fixé selon les prix arrêtés pour l'ensemble du périmètre et il s'agit de procéder à cette vente d'une parcelle pour un montant de Fr. 53'600.--.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et du logement.

c) Divisions et réunions de parcelles – Vente-cession de droits à bâtir à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) – Parcelle 5239 – Périmètre de Surville – Fr. 3'196'080.— (167-18.11)

=====

M. LORENZINI : il s'agit toujours du même quartier de Surville, cette fois-ci de la vente de droits à bâtir permettant la réalisation de l'immeuble 14 du PLQ. La parcelle appartient à la Ville de Lancy, l'idée est de vendre une parcelle qui a été remaniée pour réaliser cet immeuble et les droits à bâtir y relatifs pour un montant qui est calculé selon les règles de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière, ce qui permettra à la commune d'être finalement rémunérée pour la vente de ces droits à bâtir. Ce sera également l'occasion de présenter à la Commission des finances le projet développé par la FCIL, puisque c'est également la Commission du logement, cela permettra de prendre connaissance de ce projet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

M. MATHIEU : nous passons au vote de l'entrée en matière.

Arrivée de M. MARCOU.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et du logement.

7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 29 octobre 2018
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD

Télérelevage des consommations d'énergie – Crédit d'investissement (Fr. 195'000.--) (159-18.10)

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : cette demande de crédit fait suite à la pose de compteurs cette année dans les bâtiments les plus énergivores de la commune. Il s'agit ici d'un crédit permettant l'acquisition et le traitement des données récoltées. Cette étape est nécessaire pour permettre à la commune de maîtriser sa consommation énergétique. Le télérelevage permet d'avoir une connaissance des bâtiments du point de vue énergétique par le biais d'un suivi dynamique des consommations.

Les bâtiments concernés uniquement par le paramétrage et la collecte des données sont : l'école du Bachet, l'école Cérésole, l'école des Palettes, la salle communale du Petit-Lancy et l'Espace Palettes. L'école du Petit-Lancy et le BAM sont déjà équipés ; toutefois il est prévu de les paramétrer et de câbler les compteurs.

Concernant le bâtiment du service de l'environnement, il faut avant tout analyser le bâtiment afin de voir où il faudra poser de nouveaux compteurs pour ensuite les paramétrer. Et finalement l'école En Sauvy et la Maison de la sécurité ne sont pas câblés ni équipés. La demande de crédit couvre également la demande du service de l'environnement relative au suivi des compteurs d'arrosage.

Le télérelevage permettra ainsi, par le biais d'une meilleure connaissance de la consommation, de prendre des mesures concrètes rapidement, comme par exemple dans des situations de fuites d'eau ou d'arrêt de chauffage trop tardif, puisque ce système permettra d'envoyer des messages d'alerte au concierge par exemple.

Il est relevé que les relevages manuels actuels prennent énormément de temps et se font de manière mensuelle pour la salle communale du Petit-Lancy ou de manière hebdomadaire pour l'école du Bachet par exemple.

A l'unanimité, la commission préavise favorablement le crédit d'investissement de Fr. 195'000.--.

Mme VILLARRUBIA : le groupe des Verts votera le crédit pour le télérelevage car pour pouvoir agir il faut connaître la situation et savoir où agir. Le télérelevage permettra donc de mieux cibler les interventions pour éviter, entre autres, les gaspillages inutiles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

La Ville de Lancy vise la société à 2000 W. Elle souhaite être exemplaire dans la gestion de son patrimoine immobilier. C'est une très bonne chose d'un point de vue financier et c'est une très bonne chose également d'un point de vue énergétique.

Cependant la société à 2000 W signifie :

Premièrement, diviser la consommation énergétique par trois pour consommer moins. Pourquoi par trois ? Parce qu'aujourd'hui on consomme 6'000 W par personne ! Il faut donc réduire la consommation.

Deuxièmement, il faut prendre des mesures d'efficacité énergétique pour consommer mieux, donc faire mieux avec moins et le télérelevage va nous aider.

Enfin la société à 2000 W signifie substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre qui provoquent tous ces changements climatiques que nous vivons de plus en plus, aussi chez nous.

Il faut donc agir sur les trois axes. Et pour cela il faut un plan d'actions avec une vision qui va plus loin que la durée d'une législature. Un plan d'action 2015-2020, comme présenté en commission, est insuffisant. C'est une vision et des mesures ambitieuses à 2030 qui vont faire un transfert du fossile vers des énergies renouvelables.

Car aujourd'hui, 100% de l'énergie thermique des bâtiments du patrimoine financier de la commune provient du fossile. Oui, 100%. Ce 100% fossile est constitué pour 87% de gaz et pour 13 % de mazout. Vous me direz le gaz c'est mieux que le mazout. Mais si on remplace aujourd'hui une chaudière à mazout par une chaudière à gaz qui va durer encore 20 ans, c'est une catastrophe d'un point de vue écologique. Il faut donc anticiper maintenant et proposer des alternatives au mazout qui soient renouvelables et il en existe plein : bois pour les grandes chaudières, pompe à chaleur, solaire thermique, etc. pour que dans 2, 3, 5 ou 10 ans, quand les chaudières devront être changées, les alternatives soient déjà planifiées.

Optimiser la gestion, mieux gérer les horaires de chauffage des locaux en fonction de l'utilisation, repérer les fuites pour les éviter, etc. c'est bien, mais investir Fr. 195'000.-- pour repérer des fuites, c'est cher. Ces Fr. 195'000.-- seraient alors mieux investis dans des actions concrètes.

Il faut aussi rappeler que 80% de la surface de référence énergétique totale du patrimoine financier sont des logements, le reste ce sont des bureaux, des dépôts, des arcades, etc. C'est donc sur les logements qu'il faut agir.

Aussi nous invitons la commune à se doter d'un plan d'actions à 2030, qui soit ambitieux, non seulement pour le patrimoine immobilier de la Ville de Lancy, mais également pour l'ensemble de la commune, à l'instar du programme « Bernex sans mazout » mené par les autorités communales en collaboration avec les Services industriels et le Programme Bâtiments de la Confédération et du Canton.

Un programme qui permette à Lancy, troisième ville du canton, de sortir du fossile, et pas seulement du mazout.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Vu la délibération acceptée par le Conseil municipal le 14 décembre 2017 octroyant un crédit d'investissement de 200'000.-- afin d'équiper de compteurs d'énergie divers bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy ;

Vu la volonté de la Ville de Lancy de mieux cibler les économies d'énergie des bâtiments concernés ;

Vu la nécessité d'installer un système de télérelevage des index de compteurs d'énergie permettant d'assurer un suivi des consommations énergétiques et ainsi d'évaluer les effets des mesures prises dans le cadre du plan énergétique des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy ;

Vu que ce système permettra de cibler plus efficacement les améliorations à apporter et de déceler plus rapidement les éventuels problèmes techniques ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 29 octobre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 195'000.— destiné à l'installation d'un système de télérelevage des index des compteurs d'énergie des bâtiments du patrimoine administratif ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par une subvention du « Fonds énergie des collectivités publiques », non estimée en l'état ;*
4. *d'amortir chaque investissement dès l'année de sa première utilisation (estimée entre 2019 et 2020), au moyen de 10 annuités.*

L'arrêté 159-18.10 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

**8) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT –
Séances des 4 juin, 17 septembre, 8 octobre et 5 novembre 2018 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2019 et fixation des centimes additionnels (162-18.10)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : la Commission des finances a traité le budget lors de quatre séances, le 4 juin, 17 septembre, le 8 octobre et finalement le 5 novembre après le report du vote du budget prévu le 18 octobre dernier.

Lors des séances du 4 et 17 septembre la commission s'est penchée plus spécifiquement sur le budget des investissements qui se monte à Fr. 45'251'000.-- dont 28 millions à emprunter. Lors

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

de la deuxième séance, la commission s'est également penchée plus spécifiquement sur les effectifs ainsi que sur les subventions.

Les commissaires ont donc reçu un tableau des effectifs sur plusieurs années permettant une meilleure vision de ceux-ci.

Sur l'ensemble des postes prévus à l'époque, il est ressorti que les postes concernant la location de salle, les régisseurs, le service du logement, le délégué à la petite enfance et l'augmentation du poste de temporaire à la communication suscitaient des divergences de vue.

En ce qui concerne les subventions, le conseiller administratif indique qu'il n'y a pas de grands changements. Le poste qui subit le plus de fluctuations, comme à l'accoutumée, est évidemment celui ayant trait aux subventions aux institutions de la petite enfance.

Cependant, malgré le souhait des commissaires, seules les subventions concernant le domaine social sont passées par la commission idoïne.

Enfin, une mise à jour des investissements est présentée, à savoir le rajout d'une intention pour 1.9 millions afin de réaménager l'avenue Eugène-Lance et créer un éco-point.

Les dépenses ont été réparties sur 2019-2020 pour cette nouvelle intention.

Une autre intention qui était à 1,1 million a été mise à zéro et concerne la création de la halle de sport à proximité du stade Lancy-Florimont car le financement de l'investissement sera effectué par l'institut.

Enfin une intention de 1 million a été supprimée qui concernait la création éventuelle d'appartements au 70, Pont-Butin la commune ayant trouvé un locataire.

Finalement la commission s'est réunie pour ce qu'elle pensait être sa dernière séance le 8 octobre dernier, afin de traiter de la globalité du budget.

Pour rappel le budget 2019 présentait à ce moment les éléments suivants :

Le total des revenus, sans les produits financiers, se monte à Fr. 130'742'927.—.

Le total des charges, sans les produits financiers, se monte à Fr. 127'992'927.—.

Le résultat budgétaire avec le résultat du patrimoine financier présentait un bénéfice de Fr. 2'750'000.--.

L'objectif étant de pouvoir absorber le moment venu, sans qu'il y ait des impacts trop négatifs, la modification de la fiscalité si elle arrive.

Le Conseil administratif indique que dans les grandes lignes, l'objectif du Conseil administratif était de maintenir le plus possible le budget de fonctionnement, notamment la nature 31, en position stable par rapport aux comptes 2017. Le Conseil administratif y est presque arrivé, le budget 2019 est proche du budget 2018.

Au niveau des investissements, un travail a été fait afin de rester dans un ordre de grandeur d'investissement comparable à celui des deux dernières années et maîtriser la chose le plus possible.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Un commissaire revient sur le fait que les subventions ne sont pas passées dans toutes les commissions, comme déjà indiqué précédemment. Un autre commissaire propose de reporter le vote afin de permettre le passage dans les commissions. Finalement la commission décide de voter le principe du passage dans les commissions thématiques des subventions.

Le président passe ensuite en revue le document page par page. Arrivée à la fin du budget de fonctionnement, qui n'a pas appelé de commentaires particuliers vu la qualité du document présenté expliquant clairement les différences entre l'année 2018 et l'année 2019, le débat se porte alors sur la problématique des postes inscrits au budget.

Au vu de la suppression de l'ensemble de ces postes dans le budget présenté ce soir, je ne reviendrai pas sur ces échanges.

Finalement, lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre, le Conseil administratif a décidé de retirer le budget présenté afin de le renvoyer pour traitement en Commission des finances.

Celle-ci s'est alors tenue le 5 novembre. A cette occasion, le Conseiller administratif en charge des finances a expliqué la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il rappelle qu'un email a été adressé aux membres de la commission avec l'envoi de documents synthétisant les éléments essentiels de la nouvelle version du budget, tout en précisant comment l'Administration fiscale cantonale (AFC) travaillait dans ses estimations.

Il aborde ensuite la problématique de ce qui s'est produit entre la réception des informations de l'AFC au début août (qui ont permis d'élaborer la version du budget présentée un mois auparavant) et l'annonce soudaine d'un revirement.

En fait il s'agit d'un correctif de plus de 5 millions annoncé sur l'année 2016 et concernant les impôts sur les personnes morales.

Le Conseil administratif a donc dû revoir la copie du budget dans un délai extrêmement court de deux semaines.

Il a donc décidé d'agir sur deux axes : celui des nouveaux postes de travail, qui ont tous été gelés, et sur des économies linéaires dans la nature 31 soit les biens, services et charges d'exploitation pour Fr. 400'000.--. Au vu des délais, le Conseil administratif a fait le choix de ne pas entrer dans une réflexion sur les subventions et les mécanismes salariaux dans le cadre de cette mesure d'urgence.

Cependant, il sera nécessaire de travailler sérieusement et plus en amont sur le prochain budget.

En résumé, la somme de 5 millions sera atteinte par le gel des nouveaux postes pour Fr. 600'000.--, une économie sur le fonctionnement des services de Fr. 400'000.--, l'excédent budgétaire réalisé par la commune Fr. 2'700'000.--) et la dissolution partielle d'une provision sur impôt de Fr. 1'300'000.--.

On arrive ainsi à un budget présentant des revenus pour Fr. 125'607'127.-- et des charges pour Fr. 125'544'127.-- avec donc un bénéfice de Fr. 63'000.--.

Etant donné qu'il y avait quand même des besoins avérés en termes de postes au niveau de l'administration communale, l'idée est de réfléchir à nouveau à cette planification, de reprioriser ce qui peut l'être et de faire des choix pour pouvoir revenir vers la commission au début de l'année 2019 avec quelques propositions de postes supplémentaires, tout en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

présentant des recettes ou des économies qui compenseront ces nouvelles dépenses dès lors que le budget doit rester équilibré.

Il est également précisé que le budget quadriennal est très inquiétant, car Lancy est à -12 millions en 2022. Les mesures à prendre vont devoir être fortes.

Lors du tour de tables, plusieurs questions sont posées notamment afin de savoir si la dissolution de la provision est partielle ou totale. Il est répondu qu'elle est partielle. Le montant était de 6.4 millions et il a été décidé d'utiliser celle-ci à hauteur de 20% pour le budget 2019.

Une commissaire souhaite en savoir plus sur ce fameux correctif et notamment les raisons de celui-ci. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une entreprise dont le mode de fiscalisation a changé. Elle trouve quand même cela hallucinant et demande que le directeur l'AFC vienne s'expliquer en commission. Il lui est répondu que cela est possible mais qu'au vu du secret fiscal il ne faut pas s'attendre à obtenir des réponses précises.

Finalement un commissaire souhaite un amendement qui écrirait dans le marbre le fait que le Conseil administratif reviendrait en janvier avec des modifications concernant les postes de travail.

Après un échange sur le sujet, celui-ci retire finalement sa proposition.

A l'unanimité, les budgets de fonctionnement et des investissements 2019 et la fixation des centimes additionnels sont acceptés.

M. LORENZINI : je remercie M. AESCHBACHER pour son très bon rapport, très exhaustif, j'avais un petit point à préciser qui, je pense, peut avoir toute son importance, c'est le fait que nous nous sommes engagés à revenir auprès de la Commission des finances et du Conseil municipal sur deux points : le premier, c'est celui qui a été évoqué, à savoir une réflexion plus serrée au niveau de quelques postes supplémentaires que nous jugeons indispensables, qui sont évidemment compensés par d'autres propositions pour un égal montant économique, puisque nous devons garder le budget à son niveau dès qu'il sera voté ce soir. L'autre élément sur lequel nous nous sommes également engagés à revenir auprès de la commission, c'est de vous indiquer plus en détail les économies de Fr. 400'000.— que nous n'avons pas pu réaliser dans une situation d'urgence, en deux semaines, on ne trouve pas comme cela Fr. 400'000.— sans faire des coupes qui ne seraient pas raisonnées. Donc on a missionné l'ensemble des chefs de service pour nous faire des propositions. On procédera aux arbitrages nécessaires et on vous tiendra au courant de quelles sont ces économies.

M. COLLEONI : ce budget 2019, à ma connaissance, est une première et sûrement un tournant sur la planification de nos finances communales. On voit bien que les estimatifs de l'AFC portent bien leur nom « d'estimatifs », et nous ne sommes pas à l'abri d'une annonce de rectification en notre défaveur comme cette année.

Nous ne pouvons que remercier M. le Conseiller administratif Stéphane LORENZINI, en charge des finances, Mme AYMON et M. CHOUET, pour avoir adapté dans un délai très court et soumis un budget équilibré de Fr. 63'000.--. En n'oubliant pas la compréhension et les efforts de tous les chefs de service et collaborateurs sur cette situation imprévue.

Maintenant, notre travail sera d'analyser et de travailler plus attentivement les prochains budgets. En prévision, la venue de PF 17, les charges d'exploitation des nouvelles places de crèches où nous devrions d'ores et déjà prévoir une perte de plus de Fr. 3 millions en 2020. Il sera donc nécessaire de maintenir un équilibre, entre la croissance de la population de la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

commune, les nouvelles demandes d'infrastructures, les dépenses régulières, et surtout ne pas faire ce ratio en mettant le fonctionnement en point de mire comme une évidence. Notre groupe sera très attentif que toutes les conditions soient réunies pour satisfaire la population lancéenne, et garder cette politique prudente et réfléchie.

Le groupe démocrate-chrétien soutient donc le budget 2019 qui vous est proposé aujourd'hui.

M. REICHENBACH : nous remercions le service financier et son conseiller administratif pour la deuxième réalisation d'un projet de budget en un temps record suite à la surprise des prévisions budgétaires nous amenant à un manque de Fr. 5'135'800.-- de revenus.

Un second projet de budget a été établi baissant les charges de Fr. 2'448'800.-- nous présentant un petit boni de Fr. 63'000.--.

Malgré l'acceptation unanime, comme M. AESCHBACHER l'a cité dans le rapport de la commission, le groupe MCG a décidé de ne pas soutenir le projet de budget, pour la raison qu'il est insuffisant par rapport au premier budget avec un boni de Fr. 2'750'000.--.

Par ailleurs, je vous rappelle que la dette de la commune dans les comptes en 2014 est de 107 millions, puis nous avons une prévision de dette pour 2019 de 187 millions, donc d'augmenter la dette de 80 millions en 5 ans n'est pas raisonnable.

D'une part, nous sommes une des communes aux centimes additionnels les plus élevés du canton, et d'autre part, nous sommes incertains des budgets à l'horizon 2020 en raison des futures réformes sur la fiscalité des entreprises.

Il serait temps de réduire cette dette en premier temps, et de baisser les centimes additionnels par la suite pour le bien de nos citoyens.

M. AESCHBACHER : en préambule, le groupe PLR souhaite revenir au cas d'école que nous avons vécu cette année avec le report du budget en raison d'informations négatives reçues de l'administration fiscale.

L'annonce d'un correctif d'impôts de plus de 5 millions sur les personnes morales en 2016 démontre la très forte volatilité de l'estimation des recettes fiscales et la problématique pour l'Administration fiscale de pouvoir évaluer cela de la manière la plus précise possible et pour la commune de pouvoir en tenir compte dans l'établissement de son budget.

C'est pourquoi le groupe PLR salue la volonté du Conseil administratif d'essayer d'évaluer au mieux les impôts des futures entreprises arrivant sur notre commune en traitant en amont directement avec celle-ci.

Nous souhaitons également rappeler que depuis de nombreuses années nous attirons l'attention de ce Conseil sur les augmentations régulières de charges budgétaires tant en termes de postes que de subventions, rappelant que les projections financières laissent entrevoir rapidement des déficits importants d'ici 2022.

Nous entendons déjà nos contradicteurs nous rappeler que ces augmentations sont normales et liées à l'augmentation de notre population. Il est temps de tordre le cou à ces arguments fallacieux car l'augmentation des charges est sans commune mesure avec l'augmentation de notre population.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Ceci dit, nous estimons que le budget qui nous est présenté ce soir est la bonne occasion de mettre un terme à cette croissance exponentielle et de commencer à faire tout autant avec moins. Nous considérons le budget 2019 comme un budget transitoire et avons pris bonne note que les travaux concernant le prochain budget commenceront bien plutôt afin de permettre à l'ensemble de ce Conseil municipal de faire un véritable travail de réflexion et c'est dans ce sens que nous souhaitons avoir un budget « zéro » qui reprendrait les dépenses obligatoires laissant ensuite la possibilité aux différentes commissions de traiter de l'adéquation des subventions.

Nous tenons enfin à réaffirmer ici la position du groupe PLR qui sera de s'opposer à toute hausse d'impôts. Notre commune possédant encore et toujours un taux d'imposition très élevé qui la place en queue des communes fiscalement intéressantes, juste devant Vernier et Onex mais loin derrière la Ville de Genève, Meyrin ou Thônex.

C'est dans ce sens que nous serons également attentifs à la réintroduction de certains postes dans le courant de l'année 2019.

Pour terminer le groupe PLR votera ce budget ainsi que l'arrêté fixant le centime additionnel en remerciant le service financier pour la qualité des documents remis et le magistrat des finances pour sa volonté manifeste de maîtriser les dépenses.

M. FONTAINE : le groupe MCG voudrait vous proposer de nombreux amendements pour supprimer...

M. MATHIEU : ...si cela ne vous dérange pas, on va faire le tour de tous les partis et je reviendrai ensuite à vous pour entrer dans le détail.

M. CLEMENCE : je m'associe aux félicitations et aux remerciements au Conseil administratif, à Mme AYMON, à M. CHOUEY, à l'ensemble des chefs de service et des collaborateurs de la commune, ainsi qu'aux commissaires des finances et du Conseil municipal pour leur excellent travail, dans des conditions particulières, il est vrai, sur l'élaboration de ce budget 2019.

Lancy se développe à une grande vitesse, elle est attractive pour les entreprises et les citoyennes et les citoyens avec de nouveaux quartiers de logement, d'affaires, la nouvelle gare, des investissements conséquents pour des équipements et un service public de qualité sont nécessaires au bénéfice des Lancéennes et des Lancéens.

Ainsi, malgré une hausse certaine de la dette, ces investissements sont indispensables pour accueillir de nouveaux arrivants, offrir de bonnes conditions de vie et d'activités à toutes et tous.

Nous étions prêts le 18 octobre dernier, lors du Conseil municipal, à voter un budget cohérent, équilibré, élaboré et discuté en Commission des finances, lorsque nous avons appris avec surprise que l'Administration fiscale cantonale quelques jours avant le vote revoyait les prévisions fiscales pour les personnes morales avec une forte baisse.

Ces changements importants ont demandé de revoir le budget en supprimant certaines dépenses. Le groupe socialiste comprend bien qu'il n'était pas possible dans un délai aussi court de repenser entièrement le budget 2019.

Nous acceptons donc ce soir le principe d'un budget équilibré, qui propose de maintenir les investissements prévus, mais qui gèle la création de postes nécessaires à l'élaboration des prestations publiques et au bon fonctionnement de l'administration.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Le budget présenté demandera également aux chefs de service et au Conseil administratif de proposer des économies à hauteur de Fr. 400'000.--. Cependant, nous serons attentifs à ce que le détail de ces coupes et qu'un amendement au budget par de nouvelles économies permettant de créer quelques postes soit présenté et soumis au Conseil municipal début 2019.

Malgré cette situation inédite par son ampleur, nous relevons qu'il s'agit néanmoins de ne pas sombrer dans la panique puisque notre commune présente chaque année des comptes largement excédentaires par rapport au budget voté. L'enjeu principal de ces prochaines années, c'est évidemment la création de places pour la petite enfance, en particulier des places de crèche. Pour ce faire, il nous faut développer de nouvelles institutions dont certaines sont déjà planifiées et dans le cadre de ce projet de développement, le poste de délégué à la petite enfance qui figurait initialement à ce budget rattaché au service social prend tout son sens et nous devons absolument voter prochainement ce poste après l'avoir refusé l'an passé.

Un budget, c'est un équilibre entre les charges et les revenus. Or, demander chaque année des efforts aux services communaux ne suffit plus. Lancy doit retrouver des revenus pour pouvoir assurer des services de qualité dans les années à venir. Ainsi, il sera prochainement nécessaire de redéfinir ensemble comment améliorer les revenus de notre commune en particulier notre patrimoine financier, l'acquisition foncière, l'achat de terrains en zone de développement, en particulier l'exercice du droit de préemption, actuellement très peu utilisé, la construction par la Ville de Lancy de logements générant de la rentabilité, l'octroi de droits de superficie sur des terrains communaux sont autant d'outils que nous devons désormais faire nôtres, plutôt que systématiquement vendre nos terrains ou nos droits à bâtir à la FCIL ou à des privés.

Enfin, les péripéties de ces derniers jours montrent que nous devons évidemment être attentifs aux prévisions fiscales à venir, celles n'étant pas encore votées ni au niveau fédéral ni au niveau cantonal, devront faire l'objet d'un compromis acceptable pour le canton et notre commune. Nous devons, nous élues et élus, dont certains siègent ici également comme députés, défendre un taux, des mesures d'accompagnement et une redistribution acceptables pour les communes, en particulier pour Lancy dans le cadre du volet cantonal de RFFA.

En particulier, nous devons réfléchir à défendre une nouvelle répartition de la péréquation intercommunale, des mesures d'accompagnement supportables, permettant le maintien et le développement de prestations publiques au service de la population, éviter que les rabais d'impôt aux entreprises ne soient compensés uniquement par des hausses d'impôt pour les citoyens et les citoyennes de Lancy.

Mesdames, Messieurs, voici nos réflexions sur le budget présenté par le Conseil administratif, le parti socialiste va voter ce soir le budget et nous resterons attentifs au principe des propositions faites en début d'année, ainsi que pour les prochains budgets afin de permettre à Lancy de subvenir aux besoins des citoyens et des générations futures.

Mme VILLARRUBIA : je m'associe au nom du groupe des Verts aux remerciements adressés au Conseil administratif, au service financier et à tous les services de la commune, en particulier vu la situation que l'on vit aujourd'hui et en particulier dû au fait que cette année, les budgets ont commencé à être traités suffisamment en amont, justement pour avoir une bonne réflexion, ce qui malheureusement est un peu anéanti par la mauvaise nouvelle annoncée par l'AFC.

En préambule, j'annonce tout de suite que le groupe des Verts votera le budget afin que la commune ne démarre pas l'année 2019 avec les 12^{èmes} provisionnels, ce qui serait une catastrophe pour la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Toutefois, nous avons plusieurs remarques et la toute première est de re-souligner qu'il est regrettable que tout le travail effectué par la commune sur le budget 2019 soit anéanti par des économètres de l'administration fiscale cantonale qui, d'année en année, nous annoncent des variations systématiques.

Nous regrettons aussi que la Ville de Lancy ne puisse pas se doter d'un budget adapté à l'important développement de la commune qui, rappelons-le, a vu sa population croître de plus de 16% ces dernières années pour dépasser les 32'000 habitants et qui verra ces prochaines années sa population augmenter encore de 25% avec les nouveaux quartiers planifiés (Plateau, Pont-Rouge, Surville, etc.).

Nous regrettons que, face aux enjeux de ce fort développement, la Ville de Lancy ne puisse pas se doter d'une administration communale et d'un mode de fonctionnement adaptés, à savoir d'une administration 2.0, puisqu'aujourd'hui on parle beaucoup du numérique et que les nouveaux postes qui étaient prévus soient balayés de façon linéaire. Nous regrettons par exemple que le poste de délégué à la petite enfance, qui avait été rejeté l'an passé, soit remis au placard cette année encore.

Et tout cela en raison semble-t-il d'une seule entreprise multinationale qui, après avoir bénéficié de privilèges fiscaux pendant 10 ans (de fait une défiscalisation nous a-t-on dit), s'est arrangée, probablement avec l'aide d'une multitude d'avocats fiscalistes, pour faire ce que l'on appelle dans le jargon de l'optimisation fiscale, à savoir des montages dont le seul but est d'échapper à l'impôt. Une seule entreprise qui nous fait perdre de façon pérenne 5 millions par année. Alors que l'administration fiscale cantonale nous en promettait 10 de plus ! Qu'est-ce que ce sera lorsque la réforme sur la fiscalité des entreprises sera mise en œuvre ?

Nous regrettons également que ce soient des principes de coupes linéaires (gel des nouveaux postes, conservation des subventions) qui ont dicté la révision du budget 2019, sous prétexte que la perte est pérenne et qu'il s'agissait d'un problème de fonds. Nous savons toutes et tous que les coupes linéaires sont aveugles (le canton l'a subi la dernière législature) et ne permettent pas une adéquation saine et juste entre les besoins réels objectivés et les finances disponibles.

Nous saluons la volonté de l'administration de proposer pour le début de l'année un plan visant à pourvoir certains des nouveaux postes qui étaient initialement dans le budget 2019 et que la commission avait votés à l'unanimité avant la fâcheuse déconvenue.

Nous attendons du Conseil administratif qu'il entame une réflexion globale et sans tabou, ni a priori, en vue d'une révision de l'ensemble du budget et avec une vision à moyen terme. Questionner les subventions, dont certaines sont particulièrement élevées (et je ne parle pas ici de la petite enfance), tout autant que les dépenses en biens ou services est la meilleure attitude. Et rechercher de nouveaux revenus doit aussi faire partie de la réflexion.

Nous souhaitons que cette réflexion tienne compte également du poids relatif d'un petit nombre d'entreprises dans l'apport financier de la commune. On nous avait expliqué il y a de cela deux ans environ que la commune n'était pas particulièrement dépendante du revenu de quelques entreprises et que d'éventuels départs de l'une ou l'autre multinationale ou grosse entreprise n'impacteraient pas fortement les revenus de la commune. Nous constatons aujourd'hui que cela n'est plus le cas. Donc, il faut en prendre acte et re-questionner cela aussi pour être sûr qu'on n'aura pas d'autres mauvaises nouvelles par la suite.

Nous serons enfin particulièrement vigilants que ne soit pas proposée sans une véritable réflexion globale une augmentation des centimes additionnels, même soi-disant indolore.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

N'oublions pas que chaque année nous avons de bonnes surprises au moment des comptes !

M. LORENZINI : je remercie pour les remerciements, mais j'aimerais rectifier un certain nombre de propos qui ont été tenus.

Il n'a été procédé à aucune coupe linéaire, il a été expliqué qu'il a été procédé à une coupe globale. C'est-à-dire qu'on doit ôter Fr. 400'000.— et nous allons maintenant faire le travail et venir vous le présenter en début de l'année prochaine ; il ne s'agit pas du tout d'une coupe linéaire, elle sera réfléchie service par service par rapport aux possibilités d'économie qui seront trouvées.

Deuxièmement, par rapport aux propos tenus sur les +10 millions, je crois qu'il y a une petite incompréhension et j'aimerais rectifier. On nous avait annoncé au moment du bouclage des comptes 2016 qu'il y avait une bonne surprise et qu'il y avait une augmentation de la fiscalité, on avait d'ailleurs bouclé, si vous vous en rappelez, avec un excédent important les comptes 2017. C'était bien une annonce qui était une amélioration de la fiscalité qui était de l'ordre de Fr. 10 millions. Maintenant, on nous informe qu'au budget 2019, il y aura moins 5 millions par rapport à ce qui vous avait été annoncé cet été, nous avons également informé la commission qu'il y avait aussi un rétroactif par rapport à ces améliorations qui avaient été annoncées, finalement elle est deux fois moins bonne que ce qui avait été annoncé, puisqu'on a un rétroactif également à la clé de 5 millions. Finalement, il y a eu une erreur dans l'estimation, la bonne nouvelle n'était pas aussi bonne que ce qu'elle était, mais il faut tout de même relever qu'elle était bonne. Il y a eu une amélioration substantielle de la fiscalité en comparaison par rapport à 2015 qui était avant la fin de l'exonération fiscale mentionnée.

Par rapport à la question de la volatilité de l'impôt, le Conseil administratif n'a jamais dit que la commune de Lancy n'avait pas une volatilité de l'impôt par rapport aux personnes morales. Il a toujours expliqué, et vous a encore remis une notice de l'AFC à l'ensemble du Conseil municipal qui montre que nous sommes peu touchés par une volatilité au niveau des personnes physiques, parce que nous avons une courbe des personnes physiques, nous n'avons pas de grandes fortunes, nous avons plutôt une bonne moyenne et dès lors nous sommes relativement peu exposés aux variations de l'impôt sur les personnes physiques.

Par contre, pour les personnes morales, nous avons toujours dit que nous avons une très forte volatilité, on a toujours au niveau du Conseil administratif une crainte du départ potentiel d'une de nos grosses multinationales de la commune de Lancy, ce serait évidemment catastrophique et nous savons très bien que nous sommes exposés à la volatilité au niveau des personnes morales, puisque quelques entreprises nous font engranger la quasi-totalité des revenus des personnes morales. Il faut juste que les choses soient bien claires par rapport à cela.

M. FONTAINE : je pense que tout a été dit, les compliments ont été faits par rapport aux services, auxquels bien sûr on s'associe, bravo pour avoir réussi à sauver le budget en un temps très court.

Maintenant, ce qui ressort de la dernière séance de la Commission des finances, c'est que l'on a peu parlé de politique. M. LORENZINI est arrivé avec le fait qu'on trouverait la solution d'économiser Fr. 400'000.— à étudier en début d'année. Là, en étant à la séance et après discussion avec le groupe, on est un peu frustré de ne pas pouvoir participer à cette recherche d'économie.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Donc, aujourd'hui, mon groupe, ayant travaillé un peu le budget, se disait qu'il y a certaines positions sur lesquelles on aimerait faire un amendement. On n'aimerait pas supprimer cela des projets de la commune mais juste surseoir d'une année. En faisant cet exercice, on ôtant une dizaine de postes sur ce budget, en les retenant juste une année, cela ne veut pas dire que l'année prochaine on ne sera pas d'accord de faire ces travaux, on arriverait cette fois, pas à un budget équilibré, mais cette fois revenir avec un bénéfice.

Mes collègues vont vous proposer différents amendements que je vous saurais gré d'écouter et éventuellement d'accepter.

J'ajouterais que, à chaque fois, dans cet hémicycle ou en commission, que l'on a eu un doute par rapport à un investissement, plusieurs fois on nous a dit : oui, mais de toute façon c'est budgété. Donc, à partir du moment où on a une ligne dans le budget pour faire un quelconque travail ou exercice d'un quelconque montant, neuf fois sur dix, parce qu'il a été budgété, on se sent obligé de l'accepter. C'est là qu'on aimerait bien que ce ne soit pas aussi systématique que cela. Je vais laisser mes collègues vous proposer les différents amendements.

M. REICHENBACH : le groupe MCG vous proposer l'amendement suivant :

- de ne pas prendre en charge 25% pour un poste de secrétaire de la nature 30 (charges de personnel) dans le compte 16 (défense) page 21 sur un montant cité dans le projet de Fr. 13'000.--.

M. MATHIEU : c'est votre premier amendement.

M. MAUGUÉ : ce budget a été accepté à l'unanimité en commission, je ne trouve vraiment pas sérieux cette manière de procéder, de venir ce soir avec des amendements, dont on ne comprend ni les tenants ni les aboutissants, on ne peut pas débattre démocratiquement et en transparence sur ce type d'amendement. Ce genre de procédés n'est pas acceptable. On est au dernier jour pour voter ce budget, il a été accepté en commission, on ne va pas passer la soirée à discuter sur des amendements qui n'ont ni queue ni tête et dont on ne connaît absolument pas les répercussions sur le fonctionnement de la commune.

Mme GACHET CREFFIELD : je m'associe complètement aux propos de M. MAUGUÉ, la discussion a eu lieu lors de la Commission des finances, il a été dit qu'on était d'accord sur une diminution de Fr. 400'000.--, à partir de là, laissons les services travailler. Autrement on refait une grande Commission des finances, à 37 personnes, on reprend toutes les lignes et on est là demain matin à 8h00. Il faut être un peu cohérent, ce budget a été accepté par les commissaires qui nous représentent, à partir de là faisons confiance aux services et à notre magistrat pour nous proposer quelque chose de cohérent à partir de janvier.

M. AESCHBACHER : je vais dans le même sens, on a travaillé, je l'ai rappelé, le 4 juin, le 17 septembre et le 8 octobre, c'est quand même le rôle de la Commission des finances et des représentants de faire des remarques à ce moment-là si l'on veut faire des économies. On a eu le coup de froid de l'Administration fiscale, on ne va pas refaire le débat. Je vais être encore plus carré, je vous propose une motion d'ordre pour clore le débat sur le budget. On va voter sur la motion d'ordre et si c'est accepté, on votera le budget. Ce n'est pas très démocratique par rapport au MCG, mais je pense que le travail est à faire en commission et non pas en plénière.

M. MATHIEU : est-ce que la proposition de motion d'ordre de M. AESCHBACHER est soutenue ? Bien évidemment, donc nous allons voter sur la motion d'ordre qui dit que l'on stoppe les débats sur le budget maintenant et qu'on le vote maintenant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Je mets au vote cette proposition.

La motion d'ordre est acceptée à la majorité des membres présents.

M. MATHIEU : nous passons au vote du budget ; donc nous votons le budget de fonctionnement, des investissements 2019 et la fixation du centime additionnel qui est, pour que les gens de la tribune le comprennent, de 47 centimes à Lancy.

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Vu les rapports de la Commission des finances et du logement, séances des 4 juin, 17 septembre, 8 octobre et 5 novembre 2018,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 125'544'127.- aux charges et de Fr. 125'607'127.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 63'000.-,

Attendu qu'il n'y a pas de résultats extraordinaires, cet excédent de revenus présumé constitue le résultat opérationnel de la commune,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 59'235'000.- aux dépenses et de Fr. 14'008'000.- aux recettes; les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 45'227'000.- soit Fr. 42'957'000.- aux investissements du patrimoine administratif et Fr. 2'270'000.- aux investissements du patrimoine financier,

Attendu que les investissements nets du patrimoine administratif sont autofinancés à raison de Fr. 17'446'177.-, soit la somme de Fr. 17'383'177.- représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement, plus l'excédent de revenus présumé du budget de Fr. 63'000.-; l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève donc à Fr. 25'510'823.-,

Attendu que l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier s'élève à Fr. 2'270'000.-,

L'insuffisance totale de financement s'élève donc à Fr. 27'780'823.-,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 47 centimes,

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

Sur proposition du conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

- I. *D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de Fr. 125'544'127.- aux charges et de Fr. 125'607'127.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 63'000.-.
Cet excédent de revenus total présumé constitue le résultat opérationnel de la commune (pas de résultats extraordinaires).*
- II. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 47 centimes.*
- III. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 à 100 centimes.*
- IV. *D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de Fr. 27'780'823.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier, soit la somme des insuffisances de financement de Fr. 25'510'823.- pour le patrimoine administratif et de Fr. 2'270'000.- pour le patrimoine financier.*
- V. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

L'arrêté 162-18.10 est accepté par 29 oui, 0 non, 3 abstentions.

M. COUTO : je croyais que l'on ne votait que sur le centime additionnel, j'ai mal compris, pourrait-on recommencer le vote ?

M. MATHIEU : non, j'ai bien dit que le centime était à 47 centimes, je n'ai rien caché.

M. COUTO : oui mais je vous ai seulement entendu parler du centime additionnel mais pas du budget en tant que tel.

M. MATHIEU : on va continuer et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2019 (163-18.10)

M. AESCHBACHER présente le sujet : à l'unanimité, le projet de délibération est accepté.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séances du 8 octobre et du 5 novembre 2018

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Le Conseil municipal

DECIDE

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à Fr. 30.-

L'arrêté 163-18.10 est accepté par 25 oui, 0 non, 7 abstentions.

c) Versement de la contribution annuelle 2019 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (Fr. 1'602'700.--) (164-18.10)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : à l'unanimité, le projet de délibération est accepté.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séances du 8 octobre et du 5 novembre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'602'700.- pour le versement de la contribution annuelle 2019 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- II. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 0290.5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".*
- VI. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602, dès 2020.*

L'arrêté 164-18.10 est accepté par 25 oui, 0 non, 7 abstentions.

M. LORENZINI : au nom du Conseil administratif et de l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale qui ont œuvré pour l'élaboration de ce budget un peu mouvementé, comme vous l'avez dit, nous vous remercions de votre soutien.

d) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : pas de divers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018**9) MOTION DES GROUPES SOCIALISTE, LES VERTS ET PDC « POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SECURISATION DES ITINERAIRES CYCLABLES A LANCY »**

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu le plébiscite par 83% des genevoises et genevois de l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins de sentiers pédestres, le 23 septembre 2018 ;

Vu la loi pour la mobilité douce du 30 août 2011, invitant l'Etat et les communes à offrir un réseau complet et sécurisé pour les aménagements cyclables et les cheminements piétonniers ;

Vu le règlement sur la mobilité douce du 4 décembre 2013, qui définit les pistes cyclables continues, directes et sécurisées comme devant suivre l'itinéraire le plus direct possible, sans détour ni interruption ;

Vu la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée du 2 juillet 2016, acceptée en votation populaire le 5 juin 2016 par 68% des genevoises et genevois ;

Vu le plan d'action de la mobilité douce 2015-2018, voté par le Grand Conseil le 27 janvier 2017 et adopté par le Conseil d'Etat le 29 mars 2017, en particulier les mesures 62 (développement du réseau cyclable d'intérêt cantonal), 63 (développement du jalonnement cyclable), 64 (développement du stationnement cyclable), 100 (expérimentation du déploiement de rues cyclables), et 102 (vélos en libre-service) ;

Vu la feuille de route pour la législature 2018-2023 présentée par le Conseiller d'Etat Monsieur Serge Dal Busco le 24 septembre 2018, annonçant en particulier sa volonté de favoriser les modes doux et les transports collectifs ;

Vu la motion et demande de crédit "pour un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé" déposée en ville de Genève en septembre 2018, demandant le déblocage de 12 millions de francs pour équiper et achever d'équiper des aménagements cyclables sur le réseau routier primaire et secondaire ;

Le Conseil municipal de Lancy invite le Conseil administratif à :

- présenter au Conseil municipal dans les 3 mois un projet de délibération pour un crédit d'étude, permettant d'identifier les itinéraires nécessitant des compléments et aménagements pour les vélos, proposant de nouveaux itinéraires et énonçant pour chacun des solutions concrètes de réalisation de continuités cyclables sécurisées sur l'ensemble des itinéraires cyclables actuels et potentiels ;*
- intégrer dans l'étude également l'aménagement de nouvelles places de stationnement vélos, si possible couvertes et sécurisées, en particulier à proximité immédiate des arrêts de transports publics, des commerces et des équipements publics ;*
- présenter au Conseil municipal un crédit d'investissement correspondant, dans un délai d'un an au regard de l'inauguration du Léman Express et ses stations vélos sur Lancy ;*
- intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que le canton de Genève participe au suivi de cette étude, formule des recommandations et soutienne la mise en œuvre des mesures préconisées par celle-ci, en particulier sur le domaine public cantonal ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

- *solliciter la création d'une task force entre l'Etat de Genève et la Ville de Lancy, similaire à celle annoncée récemment par la presse pour la Ville de Genève;*
- *tout mettre en œuvre pour la mise en place d'un système de vélos en libre-service sur le territoire communal.*

M. CLEMENCE : vous avez eu le texte de cette motion avec l'ordre du jour y compris en ligne pour le public. L'idée en est extrêmement simple et le titre l'évoque : c'est pour que les itinéraires cyclables sur la ville de Lancy puissent être développés et sécurisés sur l'ensemble des parcours qui peuvent être empruntés par les cyclistes.

Cela vient dans un cadre très précis qui est une série de lois qui ont été votées à la fois par Genève mais également récemment au niveau fédéral, plébiscitées par les Genevoises et les Genevois pour que les cyclistes puissent avoir des parcours sécurisés, en particulier aux carrefours, et des parcours continus.

Je résume rapidement : l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins de sentiers pédestres a été accepté par 83% des Genevois le 23 septembre ; la loi sur la mobilité douce qui date de 2011 invitant l'Etat et les communes à offrir un réseau complet et sécurisé pour les aménagements cyclables et les cheminements piétonniers, force est de constater qu'elle n'est pas encore appliquée comme il faudrait, du coup cette motion viendra appuyer ceci ; un règlement sur la mobilité douce deux ans plus tard en 2013 qui définit les pistes cyclables continues, directes et sécurisées, comme devant suivre l'itinéraire le plus direct possible sans détour ni interruption ; la loi sur une mobilité cohérente et équilibrée du 2 juillet 2016 qui a été acceptée en votation populaire le 5 juin 2016 par 68 % des Genevois ; un plan d'action voté par le Grand Conseil en janvier 2017 concernant la mobilité douce, adopté par le Conseil d'Etat en 2017 également qui prévoit plusieurs mesures pour le développement du réseau cyclable d'intérêt cantonal, le développement du jalonement cyclable, le stationnement cyclable et l'expérimentation du déploiement de rues cyclables ainsi que des systèmes de vélos en libre-service ; la feuille de route, très récemment présentée par le Conseiller d'Etat, M. DAL BUSCO le 24 septembre 2018 par voie de presse notamment, annonçant en particulier sa volonté de favoriser les modes doux et les transports collectifs.

Récemment, au sein de la Ville de Genève, une motion et une demande de crédit pour un réseau cyclable structuré et continu et sécurisé a été déposée en septembre demandant le déblocage de Fr. 12 millions pour équiper et achever d'équiper les aménagements cyclables sur le réseau routier primaire et secondaire, à la suite de cela, une task force a été créée entre l'Etat et la Ville de Genève pour arriver à ces fins.

Ainsi nous demandons plusieurs choses par cette motion et invitons le Conseil administratif à :

- présenter dans les 3 mois au Conseil municipal un projet de délibération pour un crédit d'étude, permettant d'identifier les itinéraires nécessitant des compléments et aménagements pour les vélos, proposer de nouveaux itinéraires et énoncer pour chacun des solutions concrètes de réalisation de continuités cyclables sécurisées sur l'ensemble des itinéraires ;
- intégrer dans l'étude également l'aménagement de nouvelles places de stationnement pour les vélos, si possible couvertes et sécurisées, en particulier à proximité des arrêts de transports publics, des commerces et des équipements publics;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

- présenter au Conseil municipal un crédit d'investissement correspondant, dans un délai d'une année afin de le mettre en regard de l'inauguration du Léman Express et ses stations vélos sur Lancy ;
- intervenir auprès du Conseil d'Etat pour participer au suivi de cette étude, formuler des recommandations et soutenir la mise en œuvre des mesures préconisées dans cette étude ;
- solliciter auprès de l'Etat la création d'une task force, comme cela a été fait entre la Ville et le Canton, pour la Ville de Lancy;
- tout mettre en œuvre pour la mise en place d'un système de vélos en libre-service sur le territoire communal.

Mme BENCKER : les cyclistes sont avec les piétons les éléments les plus faibles de la circulation. Après avoir trop longtemps favorisé le déplacement des véhicules à moteur, il est normal que nous nous préoccupions de la mise en place d'un concept global de mobilité douce. Créer de nouveaux cheminements, prolonger les pistes et bandes cyclables actuelles, assurer leur continuité au-delà des carrefours est un projet plein de bon sens. Le Canton s'occupant du réseau primaire, il est bon de se souvenir que les communes sont autonomes en ce qui concerne le réseau secondaire et les dessertes de quartier.

Nous saluons tout particulièrement la partie de cette motion dans laquelle les motionnaires souhaitent créer des espaces abrités et sécurisés pour l'entreposage de cycles. Partie qui ressemble à s'y méprendre à une motion déposée par notre Mouvement l'an dernier et qui avait pourtant été balayée d'un revers de main.

Dans la foulée, il sera également possible d'étudier un futur développement de vélos en libre-service.

Le groupe MCG soutiendra l'envoi de cette motion en commission.

M. AESCHBACHER : le groupe PLR regrette que le sujet de la mobilité reste un sujet éminemment politique. Preuve en est ce soir, les dépositaires de gauche qui n'ont pas souhaité associer notre groupe, alors même que nous étions prêts à co-signer ce document. Ce d'autant plus que cette motion contient dans ses invites la volonté d'intervenir auprès du Canton. Or, nous avons constaté que le Canton n'est pas toujours de bonne écoute et que plus fort est le message, plus grande est la chance d'être entendu. Nous en voulons pour preuve la résolution concernant le nom des gares du CEVA que nous avons soumise à la signature de l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil et qui, par son vote unanime, a envoyé un message fort y compris jusqu'au Conseil fédéral qui nous a finalement donné raison.

C'est pourquoi, faisant fi de ce côté politique et afin de ne pas prêter nos communiers, nous entrerons quand même en matière sur cette motion en proposant de la renvoyer pour traitement à la Commission de l'aménagement du territoire.

Mme DEGLI AGOSTI : 1817 la draisienne, 1860 le vélocipède à pédales, 1903 reine du 1^{er} tour de France, ainsi que véhicule à tout faire pendant les deux guerres. Et dans notre commune : la bicyclette fut interdite des chemins trop pentus dès 1900 et fit l'objet d'arrêtés sur la circulation au Conseil municipal en 1911.

Depuis presque 200 ans donc, les cyclistes font partie de la circulation où se mêlent tour à tour frayeurs et plaisirs de se déplacer librement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Comme il est vraiment temps d'agir, les Verts signent cette motion qui touche à la mobilité douce avec plaisir afin que Lancy se dote d'aménagements cyclables sécurisés et ininterrompus, et que des parkings à vélos, couverts, bien placés et en quantité suffisante voient le jour.

M. MATHIEU : j'ai oublié que lorsqu'on est saisi d'une demande de renvoi en commission, on traite d'abord celle-ci, M. AESCHBACHER propose de renvoyer cette motion à la Commission de l'aménagement du territoire. Sur ce sujet, M. CLEMENCE vous avez la parole.

M. CLEMENCE : cette motion étant proposée par trois groupes du Municipal et étant apparemment soutenue par l'ensemble des groupes si j'ai bien compris, on propose de la voter sur le siège.

M. MATHIEU : nous allons voter la proposition de renvoi en commission.

La proposition de renvoi en Commission de l'aménagement du territoire est refusée à la majorité des membres présents.

M. MATHIEU : nous passons maintenant au vote de la motion.

La motion est acceptée par 30 oui, 0 non, 2 abstentions.

**10) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 10 octobre 2018 –
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA**

a) Visite du rucher pédagogique
=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : les membres de la commission ont visité le rucher pédagogique du parc Navazza, situé à côté du potager communal. Plusieurs visites sont d'ores et déjà programmées pour les écoles.

b) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : sont élus par acclamation M. MAUGUÉ comme Président et M. REICHENBACH, comme vice-Président.

c) Etat des lieux des éco-points de la Chapelle
=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : le quartier de la Chapelle a été une zone de chantier pendant plusieurs années avec une concentration de déchets et des débordements importants. Aussi la commune a pris des mesures : modification des horaires de collecte et augmentation des fréquences de collecte, sensibilisation de la population, distribution de sacs à tri et de petites poubelles vertes, accroissement des contrôles par l'îlotier et l'agent environnemental. Aujourd'hui, la Chapelle comprend 26 bennes et constitue en cela le quartier le mieux équipé de Lancy. Le taux de recyclage est passé de 14% à 25%, mais il reste encore insuffisant. Il y a encore des incivilités régulières. L'expérience de la Chapelle montre

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

qu'il est important de mettre en place des éco-points fonctionnels avant la livraison des appartements et l'emménagement des habitants.

Les discussions de la commission ont porté sur le rôle de la police, l'éventualité d'amender les régies et sur l'extension aux régies du quartier de la charte environnementale et du cahier des charges pour les concierges en matière de gestion des déchets.

La question générale des éco-points sauvages aux alentours des nouveaux bâtiments a également été abordée. Si la commune est consultée par le canton dans le cadre des autorisations de construire, le canton, en charge de délivrer l'autorisation, peut décider de ne pas suivre les recommandations et préavis de la commune. En outre, malgré l'anticipation de la commune quant à la localisation et la capacité des éco-points, il n'en reste pas moins que certains promoteurs ne respectent pas la loi, ce qui engendre des problèmes entre l'arrivée des premiers habitants et la construction des points de récupération.

Au vu des nombreuses constructions encore prévues, les commissaires ont débattu de la possibilité de saisir le canton sur la problématique des permis d'habiter, qui sont délivrés alors que le chantier n'est pas terminé. M. BONFANTI la trouve intéressante et pense qu'il serait possible aussi d'imaginer quelque chose dans le cadre de la répartition des tâches entre le canton et les communes, de sorte que la compétence de délivrer les permis d'habiter soit accordée aux communes plutôt qu'au canton.

Afin de traduire la volonté manifestée en commission et d'aborder la thématique par plusieurs entrées, tout en sensibilisant d'autres communes qui connaissent des problèmes similaires, la commission a décidé qu'elle rédigera un projet de motion autour de la problématique du permis d'habiter, invitant le Conseil administratif à intervenir auprès du canton pour que la compétence d'accorder les permis d'habitation soit accordée aux communes.

M. BONFANTI s'est par ailleurs engagé à aborder la problématique du permis d'habiter au comité de l'Association des communes genevoises.

d) Déplacement du point de récupération des Verjus

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : l'emplacement du point de récupération, initialement situé devant le stade des Fraisiers, au niveau de l'actuel parking à vélos, va être déplacé d'une quinzaine de mètres. L'Etat a en effet demandé ce décalage afin de l'éloigner des arbres et de permettre au camion-grue de travailler sans entraver la circulation.

e) Etat de situation sur l'aménagement du parc Louis-Henri Maquelin

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : il s'agit du parc public de la Chapelle constitué d'un droit de superficie délivré par l'Hospice général dans le cadre de l'établissement de la crèche Couleurs du monde. La commune souhaite l'aménager davantage afin que les habitants du quartier puissent en profiter au maximum. A cet effet, elle a interpellé les habitants et les différents acteurs du quartier comme l'Hospice général, le Centre d'accueil pour les aînés, la crèche, l'association de quartier ou encore les régies et propriétaires. D'autres services de la commune ont également été contactés afin de coordonner avec des projets en cours sur le même périmètre. Ce processus de consultation a permis d'identifier plusieurs demandes ou

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

besoins : fontaine d'eau potable, système d'arrosage, éclairage de certains chemins, parcours sportif, espace pour chiens, etc.

Au-delà de faire participer les habitants et les associations, M. BONFANTI souligne que l'objectif est aussi de connaître les variantes que la commission souhaitera mettre en œuvre. M. BONFANTI ajoute aussi que la commune va entrer en négociation avec l'Hospice général afin de changer le nom du parc qui porte actuellement le nom de son donateur, Louis-Henri Maquelin. La commune souhaiterait que ce parc devienne le parc de la Chapelle, tout en honorant le donateur.

f) Square Clair-Matin – Aménagements urbains

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : l'inauguration de la place de jeux du square Clair-Matin a eu lieu l'après-midi-même de la séance de commission, après de nombreuses années d'attente. En 2017, le Conseil administratif a trouvé un terrain d'entente avec plusieurs propriétaires récalcitrants, ce qui a permis une cession au domaine public communal du square Clair-Matin.

La deuxième phase du projet consistera à travailler sur les cheminements, les éclairages et l'accessibilité, car il y a encore trop de véhicules motorisés qui traversent le square illégalement. Elle consistera aussi à développer des projets en partenariat avec les associations de quartier et répondre aux attentes de la population, comme par exemple un espace pour chiens, un équipement pour les manifestations et des événements. Comme pour le parc de la Chapelle, les besoins seront qualifiés et arbitrés dans l'objectif de mettre en place un avant-projet participatif et de permettre à la commission de discuter de la pertinence des options proposées.

Dans le cadre des discussions de la commission, la commune a été rendue attentive aux nombreux éclairages qui ont été posés et dont la luminosité (du LED) est plus importante qu'auparavant. Cela engendre une pollution lumineuse notamment pour les habitants dont les chambres donnent sur le square.

g) Divers

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet :

Parc Pictet de Rochemont

M. BONFANTI informe les commissaires que l'école de la Chapelle accueille deux fois plus d'enfants que ce qui était prévu et que la commune recherche des solutions pour voir si des classes pourraient se libérer dans les écoles. M. BONFANTI ajoute que la commune n'a pas de terrain propre à la Chapelle pour y construire une école. La Ville de Lancy a recontacté le DIP pour voir s'il serait possible de revenir sur l'idée de construire un demi-groupe scolaire à Pont-Rouge dans le parc Pictet de Rochemont. Le projet du parc est donc en stand-by dans l'attente de réponses.

La commission s'étonne des erreurs dans l'estimation du nombre d'élèves pour le quartier de la Chapelle et en particulier lors de l'élaboration du PLQ Chapelle-Gui, par ailleurs préavisé négativement par Lancy. Elle s'étonne aussi du manque de coordination entre l'Office cantonal de l'urbanisme et le service cantonal de la recherche en éducation (SRED) et du fait

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

que le SRED ne comptabilise que les appartements supérieurs à 4 pièces et demi, car il considère qu'il n'y a pas d'enfants dans des appartements plus petits !

Il est remarqué que la problématique d'une densité de population supérieure aux prévisions entraîne de nombreux inconvénients aussi dans les restaurants scolaires avec parfois trois services obligeant les enfants à manger trop vite, ainsi qu'un manque d'espace calme pour leur pause de midi. Elle entraîne également des problèmes au niveau des crèches, des garderies et du parascolaire.

La problématique des futurs quartiers, comme Surville ou Ancien-Puits, pour lesquels les PLQ ne prévoient pas d'école ou de groupe scolaire, a été discutée en commission. Les commissaires mentionnent l'importance d'avoir des écoles à proximité des habitations, car les enfants ne devraient pas devoir traverser des axes routiers majeurs qui sont dangereux pour leur sécurité ou faire de trop longs trajets. La commune doit continuer à étudier les possibilités et inciter le canton pour que des structures scolaires soient prévues dans les PLQ des quartiers, notamment Pont-Rouge et Surville.

Le Président de la commission conclut en incitant tous les commissaires à garder ces problématiques à l'esprit au moment de donner des préavis pour de nouveaux PLQ.

Etude NOS ARBRES et plantation d'arbres dans la commune

Plusieurs commissaires s'intéressent à la toute récente étude NOS ARBRES qui cartographie des principaux services rendus par les arbres dans le canton de Genève (détente, biodiversité, îlots de fraîcheur, épuration de l'air, etc.) et qui identifie les zones où il faut planter des arbres ainsi que les tailles et les espèces d'arbres à planter.

M. BONFANTI indique que la problématique des arbres est abordée dans le cadre du Plan directeur communal, suite à la demande de la commission de réaliser une fiche thématique sur les questions climatiques.

A Lancy, il est demandé que chaque arbre abattu soit compensé sur le site-même, ce qui est réalisé à 95%. Il est tenu compte de la qualité des arbres et pas uniquement de la quantité. Il est aussi question de savoir s'il serait possible de compenser au niveau intercommunal, autrement dit de voir si d'autres communes qui doivent planter des arbres, mais qui en ont déjà beaucoup, pourraient les compenser en les plantant sur la commune de Lancy par exemple. Par ailleurs, la Ville de Lancy cherche des solutions au niveau privé pour des lieux faiblement arborisés qui proposent peu de biotope.

L'inventaire des arbres sur la commune de Lancy est à jour. Il est accessible sur le site internet du SITG (système d'information du territoire genevois) et la commune peut également mettre à disposition les cartes professionnelles communales.

La commission invitera à une prochaine séance les responsables de l'étude NOS ARBRES dans le but de faire une présentation avec mise en avant des problématiques spécifiques à la ville de Lancy.

M. MATHIEU : je vous rappelle la règle des 4 minutes pour les rapports de commission.

Mme VILLARRUBIA : 4 minutes pour toute une commission qui a duré 1h30 ?

M. MATHIEU : on peut revoir le règlement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018**11) COMMISSION SOCIALE – Séance du 11 octobre 2018 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

a) Présentation du Terrain d'aventure Lancy-Voiret (TALV)
=====

Mme RUERAT présente le sujet : le terrain d'aventure Lancy-Voiret est un lieu d'accueil destiné aux enfants de 6 à 12 ans.

Le président, M. WAWRZYNKOWSKI a expliqué que tout se passe bien au niveau de l'association. En effet, la fréquentation du terrain est en augmentation. Les enfants sont venus plus nombreux le mercredi et durant le mois de juillet.

Il a aussi rappelé que des camps en hiver et en été sont organisés chaque année afin de permettre aux enfants de partir en vacances.

Par ailleurs, le TALV s'implique dans la vie de quartier avec différents événements, tels que le bonhomme d'hiver, le concours de trottinettes ou encore le jardin potager.

Pour l'équipe du TALV, un 20 % de temps de travail supplémentaire permettrait d'assumer plus de tâches administratives et de s'engager davantage dans des projets. En effet, les tâches de gestion et d'organisation réalisées par les animateurs sont multiples, par exemple les heures de réseau, de réunions ou encore de mailing.

Mme Waelti Mehinto, animatrice au TALV a abordé le sujet de la Convention tripartite, avec les cinq objectifs qui ont été déterminés pour les prochaines années.

Tout d'abord, le TALV aimerait ouvrir une semaine de plus au mois d'août, car la fréquentation du Terrain d'aventures au mois d'août est tout aussi importante qu'en juillet.

Ensuite, pour l'accueil des migrants, beaucoup d'activités se sont développées au Petit-Lancy en raison de l'ouverture du foyer du chemin du Bac.

Quant à l'équipe du TALV, elle est plus proche du foyer de l'Etoile, où elle entretient des contacts réguliers avec des animateurs et des éducateurs.

L'équipe est toujours disponible pour accueillir des enfants de tous horizons, y compris dans leur période d'intégration, où ils ne maîtrisent pas encore le français.

Concernant la transition avec les classes d'âge, des collaborations se sont étendues depuis plusieurs années avec la maison de quartier de Sous l'Etoile.

Les défis relevés sont d'élaborer des projets entre les enfants de 12 ans qui fréquentaient le TALV et les jeunes adultes de la maison de quartier.

Par ailleurs, un autre projet est à saluer : il s'agit du « Contest de Trottinettes ». L'idée est d'utiliser les différents préaux des écoles de la commune pour une course de trottinettes pour les enfants. La troisième édition s'est déroulée dans un lieu un peu différent, au parc Louis Bertrand, avec beaucoup de succès.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

À propos du réseau d'enfants, il s'agit d'un projet interdisciplinaire en collaboration avec la plupart des professionnels de l'enfance. Il réunit notamment une professeure de l'école en-Sauvy, des éducateurs, des animateurs, le parascolaire, le TALV, la maison de quartier et terrain d'aventures, l'assistante sociale de l'Hospice général et l'infirmière scolaire. L'idée est de se connaître, mais aussi de discuter autour de la pratique et des problèmes rencontrés par les professionnels.

Pour conclure, suite au développement des nouveaux quartiers, le TALV aimerait participer aux diverses séances d'information afin de connaître les futurs projets qui pourraient potentiellement augmenter le nombre d'enfants au Terrain d'aventures.

b) Rapport du représentant du Conseil municipal au Terrain d'aventure Lancy-Voiret (TALV)

=====

Mme RUERAT présente le sujet : Mme DE VECCHI est la représentante actuelle au TALV pour le Conseil municipal et dans son rapport, elle relève la qualité du travail de l'équipe d'animation, qui, de façon constante, s'implique avec motivation auprès des enfants accueillis.

Le TALV fonctionne sur le principe de l'accueil libre, permettant aux enfants de 6 à 12 ans de s'épanouir pleinement dans un milieu adapté à leurs intérêts et leur âge.

L'accueil libre est composé de multiples facettes. Il s'agit surtout de laisser l'enfant libre, mais en lui mettant à disposition du matériel et des activités diverses.

De plus, les membres du comité se sont montrés très investis et présents sur le terrain à l'occasion des différents événements.

L'organisation des différentes fêtes ont été très réussies, notamment, la fête des 40 ans du TALV, qui a été un vrai succès.

L'organisation des camps et les sorties se sont également poursuivies et à cette occasion, Mme DE VECCHI a pu échanger avec des parents qui lui ont témoigné leur satisfaction et leur confiance envers l'équipe.

Pour terminer, Mme DE VECCHI remercie l'équipe d'animation mais aussi les moniteurs et le comité pour leur investissement.

c) Développement d'un nouveau Contrat de quartier

=====

Mme RUERAT présente le sujet : Mme Estier a présenté le bilan de travail du contrat de quartier Palettes-Bachet qui couvre le 2^{ème} semestre de l'année 2017 et le 1^{er} semestre de l'année 2018.

Une très bonne séance du comité de pilotage du contrat de quartier Palettes-Bachet a eu lieu le 10 octobre. Elle a réuni des habitants, le représentant de la maison de quartier Sous l'Etoile, la représentante des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) et le directeur de l'école des Palettes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Cette séance a été une très bonne illustration de l'effet bénéfique du contrat de quartier.

En effet, pour les citoyens, c'est une occasion de s'exprimer, de donner leur opinion et de prendre des décisions en rapport avec la vie de leur quartier. Actuellement le contrat de quartier fonctionne très bien grâce au travail de proximité de Mme Estier.

Il est maintenant question de développer d'autres contrats de quartier à Lancy.

M. Kunzi a expliqué que le quartier de la Chapelle a été choisi car il s'est développé rapidement. Au 31 décembre 2017, le secteur comptait 1771 habitants.

La Chapelle est un nouveau quartier avec beaucoup de familles et des enfants très jeunes.

En outre, une association d'habitants s'est constituée et est déjà bien représentée.

A l'heure actuelle, le travail consiste à vérifier la faisabilité d'un contrat de quartier. Il s'agit d'une phase de repérage et de recherche d'informations.

Mme Estier a participé au vide grenier organisé le 8 septembre par l'association des habitants du chemin de Compostelle. A cette occasion, les habitants ont pu s'exprimer et trois thèmes ont été soulevés.

Le premier est celui du réaménagement du chemin de Compostelle qui est vu comme un obstacle à la mobilité, voire un danger pour les parents.

Le deuxième élément est de construire d'avantage d'équipements pour les familles, tels que des crèches, des terrains d'aventures ou encore des espaces de rencontre pour les parents et les enfants.

Enfin, le dernier point qui a été formulé est le sentiment d'appartenance très marqué pour ce nouveau quartier.

Maintenant, l'idée est de mettre en route un contrat de quartier. Un pot commun a été constitué entre les deux contrats de quartier, celui des Palettes-Bachet et celui de la Chapelle, à hauteur de Fr. 100'000.--.

d) Divers

=====

Mme RUERAT présente le sujet :

Villa YoYo mobile

M. RENEVEY a donné quelques chiffres concernant l'animation de la Villa YoYo mobile dans le quartier de la Chapelle.

Le projet s'est déroulé du 16 juillet au 24 août, les lundis et les vendredis. Sur toute la période, 371 enfants étaient présents, avec une moyenne de 31 enfants chaque jour. Cette activité a été très bénéfique pour le quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018**12) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
Séance du 15 octobre 2018 – Rapporteur : Mme Céline ROSSELET****a) Présentation de la promotion économique lancéenne**
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : 1997 - date importante pour Lancy, bien que négative car une crise économique sévit.

M. Marco Föllmi, ancien conseiller administratif en charge des finances et le Conseil administratif décident de créer un Conseil économique communal composé de personnalités actives dans le monde économique qui ont un lien très fort avec Lancy. Ce conseil économique communal et le Conseil administratif décident de prendre en compte les besoins des entreprises et de favoriser l'implantation des entreprises à Lancy. Ils organisent en 1998 une table ronde économique où sont conviées les entreprises sises à Lancy. Un tiers des entreprises répond à cette invitation. Au cours de ces tables rondes, l'objectif est de comprendre quelles sont les préoccupations et les attentes des entreprises face à l'administration. De cette rencontre ressort très largement le besoin pour ces entreprises d'avoir un point d'entrée au sein de l'administration, un guichet économique.

En 2000 : création du poste de délégué aux affaires économiques et engagement de la déléguée aux affaires économique ; poste occupée par Mme BOUSSINA encore aujourd'hui.

Mme BOUSSINA explique les principaux atouts que Lancy peut faire valoir auprès des entreprises qui souhaitent s'installer ou qui le sont déjà :

- Lancy a la chance d'être au milieu du canton
- Lancy dispose d'une importante infrastructure ferroviaire
- Lancy possède également un réseau TPG extrêmement performant
- Un accès direct aux réseaux autoroutiers nationaux et internationaux, un aéroport international
- Une qualité de vie qui s'adresse surtout aux employés. Aujourd'hui, les entreprises attachent une certaine importance à la qualité de vie de leurs employés sur le site de leur travail.

Mme BOUSSINA poursuit avec le tissu économique lancéen :

- Lancy dispose d'une zone industrielle et artisanale de 61,7 hectares, ainsi que d'infrastructures douanières
- Il y a 1'730 entreprises à Lancy, de toutes sortes et qui génèrent plus de 18'000 emplois. Ces entreprises se divisent en plusieurs catégories : 28% dans le commerce, 26% dans la construction, 15% dans le service santé/bien-être, 4% dans l'hôtellerie et la restauration.
- En termes de nature juridique, plus de la moitié des entreprises sont organisées en SA ou en Sàrl. Le reste des entreprises est organisé en raison individuelle et le 4% comprend les SNC, les coopératives et les associations.

Mme BOUSSINA poursuit avec les objectifs visés :

- Promouvoir le développement économique de la commune
- Créer des lieux de rencontre, d'échange entre les entreprises et les autorités
- Soutenir les entreprises en fonction de leurs besoins

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

- Maintenir la présence des entreprises à Lancy, puisque cela coûte moins cher de garder des entreprises que d'en chercher des nouvelles
- Faciliter la création des entreprises. Cet aspect-là concerne surtout des petites entreprises.
- Favoriser la diversité du tissu économique. Lancy compte de très grosses sociétés, ce qui est excellent pour les finances de la commune, mais il est nécessaire et important de maintenir des petits commerces comme les artisans ou les entreprises de service. Ce type d'entreprises est à la fois pratique et maintient la vie dans les quartiers.

Les outils et les prestations de la commune :

Le guichet communal était la principale demande des entreprises lors de la table ronde en 1998. La base de données des entreprises est l'outil vital qui permet au Conseil économique communal de faire son travail. En ce qui concerne les prestations, il y a la collaboration avec les instances cantonales et les organisations d'aide aux entreprises, le chèque économique, la journée annuelle des entreprises, les petits-déjeuners des entreprises, les rencontres sectorielles, le centre de congrès et de conférences, le portail internet sur lancy.ch avec l'index des entreprises, la publication des nouvelles entreprises dans le journal communal, une veille des surfaces commerciales vacantes.

Mme BOUSSINA répond aux sollicitations que ce soit par téléphone, courriel ou courriers postaux. Il y a toujours plusieurs cas de figure qui se présentent, soit le service peut adresser lui-même une réponse et il le fait ou cela concerne d'autres services de l'administration communale et donc le guichet communal fait le lien et transfère le dossier. Cela va au-delà car cela s'adresse plutôt à des instances cantonales, et à ce moment-là, le guichet communal ayant les adresses et les contacts, facilite le cheminement administratif des entreprises.

b) Divers

=====

Mme ROSSELET présente le sujet :

Non-concordance entre les numéros postaux et les frontières communales

Il est issu des problématiques rencontrées avec le fichier des adresses et avec la taxe professionnelle. Le Conseil administratif a rencontré la Poste pour savoir comment remédier à cela. Des démarches à trois niveaux ont été entamées. Toutes les adresses qui sont après les voies de chemin de fer ont comme numéro postal 1227. Il faut donc tout d'abord obtenir l'accord de la Ville de Carouge qui a, elle, quelques cas de 1212. Ensuite, la demande a été faite auprès du Canton qui, lui, était moyennement enclin à faire quelque chose. Formellement, le changement se fera pour toutes les adresses existantes à l'été de l'année prochaine. Il en va de même pour l'idée de changer les numéros et unifier Lancy et non plus Petit et Grand.

M. LORENZINI explique que la poste a un projet fédéral de réorganisation des numéros postaux, ce sera donc peut-être possible dans ce cadre-là. Il y a un projet de changement d'utiliser des dénominations par quartier, principalement à la Ville de Genève.

Le président de la commission rappelle la journée des entreprises du 21 juin prochain sur le thème des emplois du futur et de l'évolution du monde du travail. Ce dernier espère avoir des représentants de tous les partis lors de cet événement économique car il estime que c'est le rôle des conseillères et conseillers municipaux d'être présents et présentes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018**13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 17 octobre 2018 –
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

a) Prolongement du tram 15 – Etat de la situation
=====

M. AESCHBACHER, en l'absence de M. DEROBERT, présente le sujet : pour rappel, le tracé du tram 15 au départ des Palettes, passe par Curé Baud, avant de rejoindre la route de Base, Perly-Certoux et finalement St-Julien. Les travaux auront lieu en deux phases, jusqu'à Plan-les-Ouates dans un premier temps, puis jusqu'à St-Julien ensuite.

Le magistrat en charge du dossier explique qu'un comité de pilotage a eu lieu au mois de septembre, réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la prolongation du tram 15 jusqu'à St Julien. Deux points majeurs retiennent l'attention de la commission.

Le premier est l'abandon de la boucle de rebroussement dans le quartier des Semailles. Cette interface devait permettre aux trams monodirectionnels de faire demi-tour et avait une emprise très importante dans le PLQ.

Un retard dans le projet de prolongement de la ligne 15 a permis de réintégrer les trams bidirectionnels, qui demandent moins de voies ferrées et par conséquent moins d'emprise dans le quartier. Le Conseil administratif souhaite pouvoir travailler dans ce cadre à la création d'un espace public de qualité pour les habitants du quartier et les séances de concertation devraient débiter au premier semestre 2019, probablement avec les mêmes acteurs que pour le précédent PLQ.

Le second point est l'accessibilité au quartier des semailles. Cette question avait déjà été rapportée en plénière. Pour rappel la commune a proposé une variante avec une entrée dans le quartier par le chemin des Semailles et une sortie par le chemin Émile-Paquin.

Cette variante n'avait pas été envisagée par le canton, qui a finalement confirmé la faisabilité de cette proposition. Cette nouvelle version a été entérinée lors du dernier comité de pilotage.

Après quelques questions des commissaires quant au recours que la commune avait déposé et à différents aspects concernant le planning des travaux, le Conseil administratif nous informe qu'il fera son maximum pour que le respect des délais soit une priorité et qu'il prendra rapidement contact avec les associations qui sont concernées par ces modifications.

b) PAV – Etat de la situation
=====

M. AESCHBACHER, en l'absence de M. DEROBERT, présente le sujet : M. BONFANTI rappelle qu'une partie du territoire lancéen est situé dans le périmètre du grand projet du PAV et que les trois communes concernées par le projet sont la Ville de Lancy, la Ville de Carouge et la Ville de Genève.

Il nous présente l'avancée de ce projet et des différents PLQ qui le composent. Si beaucoup de ces PLQ ne sont pas sur le territoire communal, il est important pour Lancy, notamment pour la mobilité de la commune de participer à leur élaboration. Actuellement certains avancent assez vite en Ville de Genève et à Carouge.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Il nous est ensuite fait une brève présentation des PLQ dont la commune à connaissance et les commissaires reçoivent réponse aux différentes questions qu'ils posent.

c) Divers

=====

M. AESCHBACHER, en l'absence de M. DEROBERT, présente le sujet :

Projet Pasodoble – Parcelle Fulliquet

M. BONFANTI explique que les bâtiments existants qui abritaient une entreprise ont été démolis ; la famille propriétaire souhaite développer sa parcelle en construisant deux immeubles – un petit (R+2) et un grand (R+ 5). Le petit abritera des logements pour l'AGEPA (association genevoise de parents et amis bénéficiaires de la SGIPA) et le grand 34 logements.

Les deux immeubles sont reliés par des patios. Un commissaire demande si une demande de dérogation à l'élaboration d'un PLQ avait été déposée. Le magistrat donnera la réponse à la prochaine commission.

**14) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 29 octobre 2018 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Présentation du Plan énergie des bâtiments du patrimoine financier de la Ville de Lancy**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le patrimoine financier est composé de logements, de bureaux, d'ateliers, d'arcades, de restaurants, de bibliothèques, de résidences pour personnes handicapées, de dépôts et de locaux. Le logement représente 80 % de la surface référence énergétique du parc immobilier.

La Ville a travaillé avec la régie Brun afin de mener une réflexion autour de la planification des mesures à mettre en place afin d'atteindre l'objectif "la société à 2000 watts".

Une grande partie de l'énergie consommée par les bâtiments du patrimoine financier échappe à la commune, notamment pour ce qui est de l'électricité dont la consommation est personnelle et payée par les locataires ou pour ce qui est de l'eau dont la consommation est comprise dans les charges globales. La seule maîtrise que la commune peut avoir, concerne l'eau chaude. Cela signifie donc que les actions entreprises sont essentiellement des actions de prévention et de formation.

En 2014, 87 % de la chaleur thermique était fournie par du gaz naturel et le reste par du mazout. En 2014, la production de chaleur thermique par les panneaux solaires a représenté 2,4 % de la consommation globale d'énergie thermique du parc. Quant à la consommation électrique des communs d'immeubles, 20 % était composés de SIG Vital vert et 20 % de SIG Vital bleu.

L'objectif pour 2020 est une réduction de la consommation d'électricité et d'eau de 2 % et de 5 % la consommation de chaleur par rapport à 2014.

Pour 2035, l'objectif est de réduire de 10 % la consommation d'électricité et d'eau et de 20 % la consommation de chaleur thermique et d'émissions de gaz à effet de serre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Un plan d'action comportant 24 actions a été établi. Parmi les plus importantes, il s'agit d'optimiser le fonctionnement thermique des gros bâtiments comme par exemple ceux situés au 70, route du Pont Butin ou au chemin Emile Paquin.

Il est relevé qu'il sera très difficile d'obtenir des statistiques relatives à la consommation, antérieures à 2014.

Concernant les bâtiments neufs, l'idée est de passer aux nouvelles technologies et par rapport au solaire de mettre en place des centrales photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux dont les surfaces de toiture le permettent. Il est à relever que la commune est en train de mettre au point le concept d'énergie territoriale. Le but étant de coordonner un ensemble d'actions sur la commune avec une approche socio-économique de la consommation énergétique.

M. LORENZINI : je profite de ce point pour réagir, avec un peu de retard, vous m'excusez, mais j'ai dû faire quelques recherches, sur les propos de Mme VILLARRUBIA sur un des précédents points où vous avez fait des remarques. J'aimerais dire deux choses : cela a été dit ici, le projet de plan énergétique des bâtiments du patrimoine financier et du patrimoine administratif sont bien des projets qui touchent les années 2015 à 2035, nous avons bien un plan sur une longue période. Nous avons simplement des objectifs intermédiaires à obtenir d'ici la fin de la législature, soit 2020. Et rappeler que cet objectif est de 20 % pour 2035.

Rappeler également que les investissements qui sont réalisés pour améliorer les performances énergétiques du patrimoine financier sont de l'ordre de Fr. 800'000.—annuels, pour les interventions au niveau de l'amélioration des enveloppes de ces bâtiments. Au niveau du patrimoine administratif, vous connaissez les diverses mesures notamment changement des vitrages, installation sur les nouveaux bâtiments de toute sorte de chaleur autre que le gaz, le mazout il n'y en a plus, soit la géothermie ou le raccordement à des CAD.

Je voulais juste rectifier ces éléments parce que les propos tenus tout à l'heure laissaient sous-entendre que nous étions extrêmement en retard, on cite l'exemple de Bernex. Bernex a un projet pour faire sortir du mazout les privés, certes nous l'avons pas, mais je rappellerai quand même que nous sommes sortis du mazout au niveau du patrimoine administratif à une exception près qui sera réglé lors de la prochaine rénovation de l'école En Sauvay.

b) Divers

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Concernant la circulation sur le Plateau, un commissaire signale de nombreux problèmes au niveau de l'avenue du Plateau et l'avenue du Petit-Lancy, surtout le matin à l'heure d'arrivée des élèves de Florimont. M. Lorenzini indique que de nombreuses études de mobilité ont été conduites par la commune. De nombreux tests ont été menés mais il est très difficile de trouver la bonne solution. Une étude complémentaire va être menée par un ingénieur sécurité au niveau du passage piéton de la jonction entre l'avenue du Plateau, la route de St-Georges et l'avenue du Petit lancy.

Un commissaire s'étonne que l'entreprise Cuenod ait été mandatée pour des fouilles alors que la loi sur les marchés publics demande 3 ans d'expérience dans le domaine à réaliser. M. Lorenzini explique que dans ce cas de figure, il s'agit d'un consortium de deux entreprises, à savoir l'entreprise Cuenod associée à Soraco. La commune a considéré qu'elles avaient chacune 3 ans d'expérience dans le domaine et qu'elles répondaient ainsi à la nouvelle loi sur

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

les marchés publics. Il relève également que le lancement de l'appel d'offres a été fait avant la modification de la loi.

Concernant les travaux du tram dans le quartier des Palettes, l'Etat a entendu qu'une solution plus simple avec des trams bidirectionnels serait tout à fait réalisable. Par rapport au bruit que l'aménagement va engendrer, les mesures sont prises pour le bâti existant au moment du dépôt de l'autorisation de construire mais n'intègrent pas les futures constructions. Concernant la gestion de la circulation motorisée, l'Etat entre en matière sur les demandes de la commune et nous pouvons donc lever notre recours. Il s'agit de voir maintenant comment l'Etat va inscrire cette modification dans le processus administratif et légal d'une autorisation de construire pour être le plus efficace possible.

**15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 31 octobre 2018 –
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

Divers

=====

M. AESCHBACHER, en l'absence de M. DEROBERT, présente le sujet : M. BONFANTI revient sur une question d'un commissaire concernant l'immeuble en cours de construction sur la parcelle Fulliquet, projet présenté lors de la séance précédente.

Puisqu'il n'y a pas eu de PLQ pour ce développement, cela signifie en principe que la commune a donné son accord pour déroger à l'obligation d'établir un PLQ en zone de développement 3. M. BONFANTI ne dispose pas encore de toutes les réponses à ce propos, mais il semblerait que le Conseil d'Etat n'ait pas approché la commune à ce sujet.

16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. NUROCK : je voulais remercier le Conseil administratif d'avoir enfin fait sur le chemin des Fraisières la signalétique demandée. Par contre, je vais être un peu pointilleux : serait-il possible d'avoir un panneau légèrement plus visible parce qu'il est placé juste devant une place de parc et quand on est en voiture on ne voit pas du tout le panneau ? Si on pouvait le mettre un peu plus en amont de la route pour prévenir les automobilistes qu'il y a ce dos d'âne, ce serait gentil.

M. HAAS : j'ai une proposition individuelle. Une remise d'un petit prix honorifique. Vous l'avez dit en préambule, même si pour certains c'est un sujet anecdotique, l'identité lancéenne est renforcée avec les gares. Vous savez l'importance que j'attachais à ce sujet parce que j'ai pris l'engagement d'aller me coucher sur les rails. Du coup, j'ai perdu ce défi, donc vous recevrez au carnotzet un rail adouci, non pas avec mon corps, mais avec un Ragusa.

De plus, vous vous rappelez que dans la même commission, j'avais pris cet engagement, M. AESCHBACHER avait dit qu'il irait dans la locomotive si j'étais sur les rails, donc il aura aussi son rail et son Ragusa au carnotzet.

Mme GACHET CREFFIELD : ce n'est ni une proposition ni une question, mais je prends quand même la parole pour vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation du voyage

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

que vous nous avez offert. Au nom du groupe démocrate-chrétien, je tenais à vous remercier, nous avons passé deux très belles journées à Winterthur, nous avons découvert vos passions et on a pu partager de très bons moments avec vous. Un grand merci.

M. MATHIEU : merci à vous.

Mme VILLARRUBIA : j'ai une question écrite pour le Conseil administratif. Elle est en lien avec ce que nous avons reçu en début de séance, mais ce n'était pas ma demande.

Ma question écrite s'intitule « Le Conseil administratif de la Ville de Lancy est-il exemplaire en matière de frais professionnels ? », j'ai eu la réponse, oui il est exemplaire. Mes questions portent sur la transparence mais un autre type de transparence.

Je souhaite savoir quels sont les règlements et/ou directives communales qui traitent des indemnités ou allocations forfaitaires des frais professionnels, quel que soit le type de dépenses, de nature ou monétaire, ainsi que les cadeaux reçus par les membres du Conseil administratif et de la direction de l'administration.

Et si le Conseil administratif entend les rendre publics et dans quels délais. Et dans le cas où ces règlements ou directives n'existent pas ou sont partiels, le Conseil administratif a-t-il l'intention et dans quels délais de les rédiger, les adopter et les rendre publics ?

Enfin, j'aimerais savoir comment le système de contrôle interne de la commune permet-il de s'assurer de la bonne application de ces règlements et/ou directives ?

Qu'on s'entende, il n'est absolument pas question ici de jeter la pierre sur le Conseil administratif, je ne demande absolument pas que ce qui a été fait aujourd'hui soit fait, mais par contre il est important d'avoir des règlements et des directives qui permettent d'anticiper toutes ces problématiques.

M. TEMEL : le groupe des Verts vous remercie pour le voyage à Winterthur.

Par ailleurs, j'aurais voulu dire que j'ai vu un grand écran à la gare de Winterthur et si on peut faire pareil à Lancy.

Mme DEGLI AGOSTI : en passant devant la future gare du Bachet-Pesay, j'ai été surprise et heureuse de voir dans les aménagements qu'il y avait une fontaine qui avait été installée et je m'en réjouis.

M. MATHIEU : j'ai aussi une question. C'est avec plaisir que j'ai essayé d'acquérir quelques mètres carrés solaires sur la centrale lancéenne, mais il semblerait que le temps que je me rende à la poste les SIG aient tout vendu aux Automnales. Est-ce que l'opération va être refaite pour qu'on puisse acheter des mètres carrés solaires lancéens ?

M. LORENZINI : il y a eu peu de questions appelant des réponses à part la vôtre ou peut-être pour le panneau, je pensais que c'était une affaire réglée après trois interventions. Malheureusement, ce n'est que partie remise, je vais regarder ce qu'il en est concernant le positionnement de ce panneau.

Concernant la question sur les panneaux solaires, en effet cela a eu un succès phénoménal. Mon collègue, M. BONFANTI, a réussi à acheter des panneaux. Moi j'ai posé cela sur le bord de ma table et au moment où j'ai voulu envoyer, j'ai appris qu'ils avaient déjà tout vendu donc je n'ai pas réussi.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Vous dire que suite à ce succès, nous avons d'ores et déjà recontacté les SIG pour réfléchir à un autre partenariat, partenariat que nous comptons mettre en place sur deux bâtiments d'importance du patrimoine financier que sont le 70, route du Pont-Butin et le 28, route de Chancy, pour autant que les analyses techniques confirment qu'il y a des potentialités. Comme il avait été annoncé également, dans le cadre de la politique énergétique lancéenne, on a eu l'intention de réfléchir à des partenariats avec des privés, des privés qui possèdent des immeubles d'une certaine taille, donc on peut faire des installations d'une certaine taille et l'idée est de les approcher pour voir dans quelles mesures de tels projets peuvent également réalisés sur leurs bâtiments.

M. BONFANTI : concernant la question de M. TEMEL par rapport, si j'ai bien compris, des points d'information qui seraient installés à la gare Lancy Pont-Rouge ou la halte de Lancy-Bachet. C'est une bonne question, je vais regarder cela avec le service de la communication pour voir si quelque chose pourrait être fait par la suite, qui permettrait également de diffuser des informations auprès des futures usagers de ces deux gares.

M. MATHIEU : s'il n'y a plus de questions, je lève la séance et vous invite à boire un verre au carnotzet.

La séance est levée à 22h00

Le Secrétaire :

Christian FLURY

Le Président :

Alain MATHIEU

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

QUESTIONS DU PUBLIC

Bernard DELAVY : je suis membre de la commission de la circulation du Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de St-Georges. Cette commission s'est réunie le 30 avril 2018 avec votre commission chargée de ces questions avec l'objectif d'anticiper la mise en pratique par la commune de Lancy de la loi 12268 votée par le Grand Conseil le 21 septembre 2018.

Cette loi entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Notre commission a présenté et soulevé un certain nombre de problèmes de flux de circulation inappropriée, de parkings sauvages rarement sanctionnés et de vitesse inadaptée nullement sanctionnée dans les chemins du Plateau de St-Georges.

Nous avons démontré et aussi proposé des solutions.

A l'issue de cette séance, il a été convenu que vous nous communiqueriez les résultats des propositions du bureau d'études mandaté par la commune sur cette situation dont vous étiez déjà conscients.

D'où mes deux questions :

Où en est l'étude que nous attendons depuis le mois de septembre de cette année ?

Comment et quand la commune envisage-t-elle d'appliquer la nouvelle législation ?

M. LORENZINI : en effet, l'étude est toujours en cours. On a rencontré le mandataire il y a peu pour faire un premier point de situation. On ne vous a pas oublié, on vous contactera pour vous présenter les résultats de cette étude sectorielle.

Par rapport à votre remarque sur ce transfert de compétence, il a été décidé d'un report d'une année de cette mesure, donc cela n'entrera en vigueur que début 2020, notamment pour permettre une évaluation plus précise des besoins en termes de personnel que les communes vont devoir prendre en charge car actuellement ce sont des prestations faites par l'Etat, centralisées, et toutes les communes ne sont évidemment pas égales par rapport à la taille de leur domaine routier pour pouvoir gérer ces tâches multiples et importantes, parce qu'il s'agit de donner des avis sur des modifications, également de préavis des demandes, de participer à des séances de police à l'ouverture de chantier, la gestion des mesures de circulation provisoires, c'est un travail certain, d'une grande importance mais pour l'instant on n'avait pas la possibilité de le dimensionner et donc d'engager le personnel nécessaire, raison pour laquelle il y a une année supplémentaire qui a été octroyée par l'Etat pour mettre en place cette mesure.

Par rapport à l'étude, on reviendra à vous au début de l'année prochaine pour des informations.

M. MICHELOD, président du Groupement de sauvegarde du Plateau de St-Georges : il est de notoriété publique que la commune travaille à la réalisation d'un nouveau plan directeur communal.

Vraisemblablement, la commission de l'aménagement a déjà été saisie de ce projet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 15 novembre 2018

Ma question au Conseil administratif est la suivante : quand les citoyens seront-ils consultés ? comme cela avait été fait ainsi par M. Marco FOLLMI sur le plan directeur des Marbriers où les habitants avaient été consultés.

M. BONFANTI : nous sommes en train d'actualiser le plan directeur communal, j'imagine que ce qui vous intéresse le plus, c'est la densification de la zone villa, tout le travail qui est en train d'être fait et le guide qui a été créé il y a quelques mois en coordination entre Pic Vert et l'Etat de Genève. Il s'avère que nous avons déjà invité l'association Pic Vert à la Commission de l'aménagement du territoire pour qu'elle puisse présenter les éléments essentiels à la densification des zones villa et toute la problématique de la zone villa par rapport à l'association.